Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Conseil de Développement
PÉVÈLE CAREMBAULT

Rapport d'activité

2018

Conseil de développement
de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault,
Hôtel de Ville, Place du Bicentenaire, 59710 Pont-à-Marcq

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Coordination :

Eric Manouvrier

Rédaction :

Parties 1 & 3 : Eric Manouvrier

Partie 2 :

Le groupe de travail « Culture, Tourisme et Valorisation du territoire » : Françoise Verrier

Le groupe de travail « Les agricultures » : Christine Momont

Le groupe de travail « Lien social, Association, Prévention » : Patrick Fournier

Le groupe de travail « Urbanisme, architecture, Paysage, Biodiversité » : Alain Naessens

La partie « zéro déchet » : Gaëlle Bailleul, avec la participation de Delphine H.

Le groupe de travail « Entreprises Rev3 » : Didier Dumont, Brigitte Raux et Eric Manouvrier.

Remerciements :

Les auteurs tiennent à remercier pour leur contribution à l'élaboration de ce rapport d'activité les 59 membres du Conseil de développement de la Communauté de communes Pévèle-Carembault, sans oublier toutes les personnes rencontrées pour alimenter la réflexion des groupes de travail. Un remerciement tout particulier à Frédéric Minier, pour sa mission d'accompagnement du conseil de développement.

Les auteurs remercient aussi pour leur soutien M. le Président de la Communauté de Communes Jean-Luc Detavernier, M. les Vice-Présidents Bernard Cortequisse, Eric Momont, Luc Foutry, Bernard Chocraux, Benjamin Dumortier, Nadège Bourghelle-Kos, Jean-Michel Delerive, Sylvain Clément, Yannick Lassalle et Joëlle Dupriez, et l'ensemble des élus du territoire, Christophe Quintelier, directeur général des services, ainsi que les responsables de pôles Sébastien Deviers, Gauthier Dumoulin, Frédéric Minier, et tous les agents de l'intercommunalité.

Tous les éléments et données figurant dans ce rapport du conseil de développement sont fournis uniquement à titre d'information.

Version 2019.02

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Rapport adopté par le Conseil de développement

Rapport adopté à l'unanimité, par l'ensemble des présents, lors de la séance plénière du 20 décembre 2018, à Nomain.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

SOMMAIRE

1 Le conseil de développement 6
1.1 Les origines 6
De Pévèle 2000 au pays Pévélois 6
La participation au débat public pour la création de l'intercommunalité 7
Le conseil de développement de la CCPC 8
1.2 La composition 9
Les 59 membres 9
Les organes d'administration 9
1.3 Le fonctionnement 10
Un conseil de développement restructuré 10
Des sollicitations 12
De la réflexion aux propositions 13
1.4 L'accompagnement de l'intercommunalité 13
La présence aux conseils communautaires 13
La participation aux manifestations de l'intercommunalité 13
La communication et la dématérialisation 15
1.5 Le suivi des relations interterritoriales 16
La participation aux manifestations de territoires voisins : l'exemple de « Mes Envies » 16
La création et le renforcement des liens entre acteurs du territoire 17
Le soutien de la nouvelle implantation du pôle Trait du Nord 18
1.6 La réflexion sur de grands sujets territoriaux 18
La valorisation des paysages dans le futur plan local d'urbanisme intercommunal 18
Le développement d'une politique agricole et alimentaire en Pévèle-Carembault 19
Se « démarquer » des autres territoires 21
La préservation du patrimoine de la maison Leroux et son jardin 21
Avelin-Gavrelle : paysage modifié, territoire fragmenté ? 23
2 Les groupes de travail 25
2.1 Le groupe de travail « Culture, Tourisme et Valorisation du territoire » 25
Composition du groupe 25
Agenda des réunions 25

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Fonctionnement....25
Avis et propositions....26
2.2 Le groupe de travail « Les agricultures »....31
Composition du groupe :....31
Agenda des réunions....31
Fonctionnement....32
Avis et propositions....32
2.3 Le groupe de travail « Lien social, Association, Prévention »....34
Composition du groupe....34
Agenda des réunions....34
Fonctionnement....34
Avis et propositions....35
2.4 Le groupe de travail « Urbanisme, architecture, Paysage, Biodiversité »....39
Composition du groupe....39
Agenda des réunions....39
Fonctionnement....39
Avis et propositions....40
2.5 Le groupe de travail « Entreprises Rev3 »....54
Composition du groupe....54
Agenda des réunions....54
Fonctionnement....54
Avis et propositions....55
3 Les perspectives 2019....62
3.1 L'accompagnement des propositions retenues par la Communauté de Communes Pévèle-Carembault....62
3.2 De nouvelles saisines, de nouveaux avis....62
4 Glossaire des sigles et acronymes....63

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

PARTIE 1.

1 LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

1.1 Les origines

Le conseil de développement de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault s'appuie sur des travaux historiques.

De Pévèle 2000 au pays Pévélois

Ce rapport d'activité coïncide d'ailleurs avec les 30 ans d'une démarche nommée « Pévèle 2000 ». Rassemblant des entreprises, des associations, des personnalités politiques et des habitants, ce « club de développement local » localisé symboliquement au Hameau de la Becque d'Avelin, a contribué à forger la territorialité pévéloise.

En novembre 2006, les premières assises du pays Pévélois ont rassemblé plusieurs centaines de personnes à Avelin. L'aventure de la création d'un *pays* a ainsi débuté avec la réaffirmation de la politique (Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire –LOADDT– du 25 juin 1999 dite loi Voynet).

Le *pays* représente alors un « outil du développement local », un moyen d'unir les petits territoires face aux entités urbaines voisines.

Dans l'ouvrage « Dix ans de Conseil de développement : la société civile en mouvement », Christian Maille y a d'ailleurs déjà évoqué les spécificités en avril 2009[1] :

« Le Pays Pévélois se situe entre Lille, Tournai, Douai et St Amand-les-Eaux. Il est constitué de quatre Communautés de communes rurales, de la commune de Pont-à-Marcq et de la Communauté de communes du Carembault. Il compte 83 000 habitants. La société civile pévéloise grâce à une vie associative très riche (plus de 800 associations !) s'est organisée depuis très longtemps (près de 40 ans) et a pu préparer l'émergence d'un Conseil de développement de 80 personnes, dont 70 émanent de personnes morales adhérentes d'une association loi de 1901 dont l'objectif est le « développement local », forte de 400 membres et assujettie à la TVA, au BIC et à la TP : Pévèle 2000 (dont le Président fondateur est Jean Evin). Ce « Système Productif Localisé » aux actions multiformes à caractère social, économique, culturel, humanitaire, voire administratif puisqu'un des 15 Chantier'actions lancé en Préfecture de Lille par les élus en 2002 consistait à mesurer l'intérêt de la création d'un Pays (finalisation le 5 juillet 2008 par adoption de la Charte), a permis de rassembler largement la société civile. »

[1] Témoignage de Christian Maille, président du Conseil de développement du Pays Pévélois et de Pévèle 2000. Extrait de Bosc Lydie, Frébault Jean et Grémont Valérie (coord.), *Dix ans de Conseils de développement : la société civile en mouvement*, Editions du Certu, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, Paris, 280 p., 2010.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Les présidents des cinq intercommunalités et le maire de Pont-à-Marcq, réunis en Conférence des Présidents, ont validé la charte de Pays, et fait émerger l'association chargée de sa mise en œuvre et des programmes d'actions. Le conseil de développement, installé en 2008, a été composé de 89 membres répartis au sein de 4 collèges : le collège des élus, le collège des personnalités qualifiées, le collège socio-économique et le collège sociétal. Sa première mission a été l'écriture de la pré-charte de Pays ainsi que l'animation de groupes de travail.

Le 28 novembre 2011 a été marqué par la contribution du conseil de développement du pays pévélois : *Poursuivons ensemble notre envie de faire progresser le Pays Pévèlois. « L'avenir du Pays Pévèlois dans le contexte de la réforme des collectivités territoriales »*[2]. Elle a été adressée à l'ensemble des élus du Pays.

Le passage du pays à la « grande intercommunalité » s'est réalisé dans un climat marqué par des turbulences politiques. Outre le débat entre « petite » et « grande » Pévèle, le départ de la Communauté de Communes rurales de la vallée de la Scarpe dans la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, l'accueil de la communauté de communes du Sud Pévélois (Thumeries, Ostricourt et Wahagnies) et la fin de l'indépendance communale de Pont-à-Marcq ont eu lieu. La communauté de communes Orchies-Beuvry, rebaptisée « cœur de Pévèle », a eu tendance à fonctionner avec son propre réseau. Pour certains, ils bénéficient d'un certain nombre d'atouts, en concentrant des marqueurs de territoire (Pévèle Arena, PACBO), pour d'autres, ils ont causé des « coups de sang »... La disparition de la conférence des Présidents du pays Pévélois a fait ressurgir les désaccords politiques. La stabilité est intervenue avec la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), lors de la validation du périmètre de la « nouvelle communauté de communes ».

La participation au débat public pour la création de l'intercommunalité

Faut-il rappeler qu'un débat public a été organisé, avec le soutien de l'instance régional de Débat public (IRDP) Nord-Pas-de-Calais, du 18 février au 24 avril 2015 ? Selon la volonté du Président de l'intercommunalité, M. Jean-Luc Detavernier, les habitants ont eu la possibilité d'exprimer leurs souhaits, leurs visions et de débattre sur des sujets. Trois questions leur étaient posées : Comment maintenir et améliorer la qualité de vie en Pévèle Carembault ? Comment parvenir à mieux se déplacer au quotidien en Pévèle Carembault ? Et comment concourir individuellement et collectivement à l'épanouissement de chacun d'entre nous sur le territoire ?

Le débat public a été clôturé à Pont-à-Marcq le 17 juin 2015, ouvrant ainsi des pistes de développement pour les années à venir.

Le 14 décembre 2015, à Cappelle-en-Pévèle, le conseil communautaire de la Pévèle Carembault a adopté, une délibération portant création du conseil de développement dont le nombre de membres serait 59, correspondant à celui des élus communautaires. Pour la mise en place, les membres sont proposés par l'exécutif de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault, tenant compte de leur participation au débat public. Sur proposition du même exécutif, Gérard Verrier accepte d'en assumer la présidence.

[2] Contribution du conseil de développement rédigée le 28 novembre 2011 en séance plénière, 8 p.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Le conseil de développement de la CCPC

Le 14 janvier 2016, à Genech, a été mis en place le conseil de développement de la Communauté de communes Pévèle Carembault, conformément à la loi du 7 août 2015 (modification de la Loi Voynet de 1999) portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, COMPOSÉ DE BÉNÉVOLES ACTIFS ISSUS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, CONTRIBUE À LA DYNAMIQUE DÉMOCRATIQUE LOCALE.
C'EST :

- un lieu de réflexion prospective et transversale à l'amont des décisions publiques pour alimenter et enrichir les projets de territoire,
- une force de propositions, un laboratoire d'idées, un rôle d'éclaireur et d'alerte,
- un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun,
- un des animateurs du débat public territorial,
- un maillon de la formation à la citoyenneté,
- un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

Source : Extrait de la Coordination nationale des conseils de développement, 2016, *Vade-mecum. Conseils de développement. Mettre en œuvre la loi sur le terrain*, 9 pages.

La première mission du conseil de développement a été d'apporter une contribution à l'écriture du projet de territoire[3].

Le 22 mai 2016, le Président Gérard Verrier et l'ensemble des membres du Conseil de développement ont adressé une « Lettre Ouverte à Mesdames et Messieurs les élues et élus des communes de la Communauté de Communes Pévèle Carembault », soulignant les perturbations politiques et médiatiques, et demandant des éclaircissements quant à l'adhésion d'un certain nombre de communes à la MEL. Une question était même posée : « Le Conseil de Développement se veut un élément moteur de la construction du territoire. Connaissez-vous son existence et sa composition ? Croyez-vous encore à son utilité et comment voyez-vous nos possibles coopérations? ». Seuls deux retours ont été enregistrés.

De décembre 2016 à février 2017, trois axes ont été définis :

– Axe 1 : produire de nouvelles énergies avec les questions liées à la construction, à l'extension des villages, la création de zones d'activités, de commerce et d'équipements, la préservation du patrimoine, les transformations du paysage et les phénomènes induits, etc.

– Axe 2 : optimiser les énergies de notre territoire avec les questions liées à la valorisation des sols par les différents modes d'agricultures, les questions d'alimentation, les circuits courts, la gestion de l'eau, la réduction des déchets, le développement des nouvelles sources d'énergie, etc.

– Axe 3 : ne pas faire d'économies d'énergie pour la prise en compte des besoins et de la demande de la population en matière de services à la personne, d'offres de développement

[3] En Wallonie Picarde, « le projet de territoire est une initiative du conseil de développement ». http://www.wapi2025.be (Lire le préambule du document de 2014).

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

sportif et culturel, d'intégration des différentes générations et des personnes en difficulté de tous ordres.

La deuxième mission du conseil de développement a été d'écrire le règlement intérieur du Conseil de développement de la Pévèle Carembault à partir d'octobre-novembre 2017. Ce règlement intérieur a été officialisé en janvier 2018, à l'issue d'une présentation aux membres du Conseil de développement.

1.2 La composition

Les 59 membres

Le Conseil de développement de la Communauté de Communes Pévèle Carembault est composé de 59 membres. D'après le règlement intérieur[4] : « Chaque membre s'engage à siéger régulièrement au Conseil de développement et à participer activement à ses travaux pour une durée de 2 ans renouvelable ».

Une réflexion sur la notion de présence sera menée en 2019, suite à la demande de membres. Présence d'individus ou présence de structures ? Comment limiter les absences ?

Les effets de nouvelles turbulences (démission du maire de Beuvry-la-Forêt et recomposition du conseil communautaire) ont engendré une diminution du nombre de conseillers communautaires de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Désormais, il y en a 52. L'effectif du conseil de développement n'a pas été « amputé » pour correspondre au même chiffre.

Les organes d'administration

Les 59 membres du conseil de développement ont élu, un bureau, en février 2018, composé de 7 personnes.

Les membres du bureau (voir ci-dessous) ont ensuite élu une présidence et une vice-présidence.

M. Eric MANOUVRIER
Président
commune : Templeuve-en-Pévèle
fonction : Enseignant à l'institut supérieur d'agriculture de Lille
Chercheur en géographie, laboratoire d'études rurales – Université Lyon 2

Mme. Christine MOMONT
Vice-Présidente
Référente « Les Agricultures »
commune Mons-en-Pévèle
fonction : Responsable de projet, Conseil régional Hauts de France

[4] Conseil de développement de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, Règlement intérieur, 2018, 7p.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

M. Patrick FOURNIER
Référent « Lien social, Association, Prévention »
commune : Phalempin
fonction: Médecin gérontologue, fondateur de la plateforme santé Eollis

M. Alain NAESSENS
Référent « Urbanisme, architecture, Paysage, Biodiversité »
commune : Attiches
fonction : Administrateur Humanité et biodiversité Région Hauts de France

Mme Brigitte RAUX
Référente « Entreprises Rev3 »
commune : Genech
fonction : Présidente de l'Association caritative Don de Soie

Mme Françoise VERRIER
Référente « Culture, Tourisme et Valorisation du territoire »
Commune : Genech
fonction : Présidente de la Société Historique du Pays de Pévèle (SHPP)

M. Pascal DELPLANQUE
Administrateur « Culture, Tourisme et Valorisation du territoire »
commune : Nomain
fonction : Directeur Diocésain Adjoint de Lille

1.3 Le fonctionnement

Un conseil de développement restructuré

Le départ du Président Gérard Verrier, le 6 février 2017 à Phalempin, a engendré une gouvernance temporaire avec une présidence collégiale composée des membres du bureau. Depuis les élections de février 2018, cinq groupes de travail ont été mis en place avec pour chacun d'eux, un(e) référent(e), membre du bureau.

« Un agent de la Pévèle Carembault est désigné par le Directeur Général des Services comme référent du Conseil de développement. Il a pour mission de faciliter le fonctionnement du Conseil et de veiller à la qualité des informations qui circulent entre le Conseil de développement et l'intercommunalité » (Règlement intérieur. chapitre 7. article 17). M. Frédéric Minier a ainsi assuré en 2018, la réservation de salles, le suivi des convocations des membres et la préparation de séances plénières et de réunions de bureaux. Il n'y a plus en 2018, contrairement à 2016, de secrétariat permanent.

La restructuration se terminera en 2019 avec la mise en place d'un « trésorier », chargé du suivi du budget mise à disposition du conseil de développement par la CCPC[5].

Le fonctionnement général correspond à un « moteur à quatre temps », dont il faudra assurer constamment la fourniture en « carburant »… :

[5] En application de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil de développement de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Un temps de réunions

Des réunions dites « de bureau », rassemblant les membres concernés du conseil de développement,

Des réunions dites « plénière », rassemblant l'ensemble du conseil de développement,

Mardi 13 février 2018	Ennevelin, salle des fêtes
Mercredi 16 mai 2018	Pont-à-Marcq, salle Denis Cordonnier
Jeudi 28 juin 2018	Genech, amphithéâtre Félix Dehau, Institut de Genech
Jeudi 4 octobre 2018	Pont-à-Marcq, Communauté de Communes
Jeudi 20 décembre 2018	Nomain, salle Louette

Des réunions dites « groupes de travail », rassemblant les membres inscrits à ces groupes,

Un temps de convivialité

Pour rappel, l'année 2017 a été marquée par une sortie au golf de Mérignies appréciée par les membres du Conseil de développement.

En 2018 une animation théâtrale menée par la « BTP » Bande de Templeuve-en-Pévèle, « Bâtisseurs d'histoires improvisées », s'est tenue à l'institut de Genech, en présence des directeurs de pôles de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Dès la mise en place du conseil de développement, le président Gérard Verrier avait souhaité parcourir le territoire avec tous les membres : cela a fait l'objet d'une sortie le samedi 11 juin 2016 avec repas chez des agriculteurs. L'idée sera reprise : des sorties s'effectueront dans des lieux différents pour mieux les connaître, les faire partager…

Un temps de rédaction

La rédaction du rapport d'activité a été réalisée dès décembre 2018[6]. D'abord, une synthèse par groupe a été assemblée. Puis, les éléments présentés lors de la dernière assemblée plénière ont fait l'objet d'analyse afin d'affiner le cadrage du rapport.

En dépit de l'absence de secrétariat, le conseil de développement a effectué un rapport-bilan des actions de l'année 2018, en essayant de ne pas omettre d'éléments[7]. Compte-tenu des enjeux, un bref rappel de l'historique s'est révélé indispensable pour appréhender certaines actions.

Des temps de présentation

Il a été convenu dès le rapport d'activité 2018 terminé, de présenter les grandes pistes de développement au Président et Vice-Présidents de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault.

Puis, une présentation lors d'un conseil des maires a été envisagée. Il s'agit dans ce cas, d'évoquer le conseil de développement, le travail et les propositions.

[6] Les sites Internet ont tous été consultés en 2018.
[7] Toutes les propositions formulées par les membres du conseil de développement ont été structurées et conservées. Il n'y a pas eu de censure du bureau du CODEV.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Combien d'élus de Pévèle Carembault sur les 812, connaissent le conseil de développement ? Face au constat du déficit de notoriété, des actions de communication mais aussi pédagogiques (avec les écoles, collèges…) permettraient de « mieux vivre la démocratie ». La création d'un espace d'expression, dans chaque bulletin municipal et intercommunal, la perspective d'avoir un élu communal chargé de la relation avec le CODEV, renforceraient les liens conseil de développement-intercommunalité-communes.

On peut espérer qu'avec le temps, la (re)connaissance des travaux aura lieu.

Des sollicitations

Le Conseil de développement a répondu en 2018 à plusieurs sollicitations. Mme Christine Momont et M. Pascal Delplanque ont participé à une réunion organisée par la Coordination des Conseils de Développement le 17 septembre 2018 sur le positionnement des conseils de développement face au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le conseil régional Hauts de France a, en effet, souhaité « co-construire » avec les collectivités territoriales. Pour cela, des « espaces de dialogue » ont été développés. La communauté de communes Pévèle-Carembault a ainsi été « localisée » dans un des neuf espaces de dialogue pour les conférences territoriales, rassemblant notamment les EPCI, les Départements, l'Etat et la MEL. L'espace de dialogue a été nommé « Métropole lilloise élargie »[8].

Il n'y a pas eu de demande officielle du Conseil régional Hauts de France pour contribuer au SRADDET. La rédaction d'une contribution du CODEV a été compromise par le manque de temps entre la réunion de bureau et la réunion plénière.

Une rencontre entre les Présidents du conseil de développement de Lille Métropole (MEL) et de la CCPC a été évoquée, comme celle avec le Président du Conseil de développement de la Porte du Hainaut (CAPH).

Des contacts avec le Parc naturel régional Scarpe-Escaut ont également été pris, dans le but d'assurer une continuité territoriale avec les communes incluses dans ce périmètre. En effet, il convient de rappeler l'importance dans le cadre du pays Pévélois, de la commission de travail « Territoire de coopérations ». Celle-ci permettait de travailler avec nos voisins (lillois, tournaisiens, hainuyers, douaisiens, habitants du cœur d'Ostrevent et d'Hénin-Carvin). Il apparaît fondamental de savoir[9] si les territoires voisins évoquent le territoire de Pévèle-Carembault, voire l'intercommunalité ou le conseil de développement.

Aller à la rencontre de nouveaux acteurs, créer des relations, sera nécessaire à court terme.

[8] L'expression « Métropole Elargie » est-elle un clin d'œil au livre *XXLille* de Bruno Bonduelle, édité en 2008 ?

[9] Une veille territoriale devrait être approfondie. Saluons ici la mémoire de Joseph Delsalle, Président du CEAS Pévèle. Il a créé le premier *tableau de bord* en Pévèle-Mélantois avec des indicateurs socioéconomiques, à partir des années 1980.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

De la réflexion aux propositions

Le conseil de développement (ou CODEV) organise des réunions de réflexion, d'échanges, de débats… Les sujets de l'intercommunalité et du territoire y sont abordés.

Source de propositions, voire de recommandations, il s'appuie sur une formulation d'avis argumentés.

Le conseil de développement peut être saisi ("saisine") ou se saisir ("auto-saisine") de toute question.

Des sujets utilisent des sigles spécifiques et des acronymes. En conséquence, un glossaire s'est avéré utile.

1.4 L'accompagnement de l'intercommunalité

La présence aux conseils communautaires

Le Président et/ou les membres du bureau, voire les membres du conseil de développement en fonction de leur disponibilité participent aux séances du conseil communautaire.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCPC
Source : photographie collection Eric Manouvrier, 2018- 03-28, Nomain.

La participation aux manifestations de l'intercommunalité

Le conseil de développement participe aux manifestations de la Communauté de communes Pévèle-Carembault. A titre d'exemple, le festival[10] « les folles randos », en avril 2018, proposant balades et randonnées, a connu son point d'orgue à Mons-en-Pévèle avec le trail nature nocturne.

[10] A propos des festivals en Pévèle : historiquement, il y a eu « festirural ». En 2011, le « festival des arts et des champs ». En 2017, « Terres en Folie »…

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Source : affiche CCPC 2018-04.

LE TRAIL NATURE-NOCTURNE
Source : photographie collection Eric Manouvrier, 2018-06-14. Mons-en-Pévèle

Le conseil de développement participe également aux manifestations de la Communauté de communes Pévèle-Carembault mettant en valeur des actions d'associations locales dans certaines communes. La labellisation « Oasis Nature » d'un jardin de Cappelle-en-Pévèle en est un bon exemple.

UNE OASIS NATURE A CAPPELLE-EN-PEVELE
Source : photographie collection Eric Manouvrier, 2018-09-08.

Ainsi, dans le hameau de Hautefois, on retrouve la démarche citoyenne – lancée par l'astrophysicien Hubert Reeves – pour laisser la nature reprendre ses droits dans les jardins, avec l'association Humanité et Biodiversité.

Le conseil de développement a apporté une contribution par l'intermédiaire de ses membres aux Journées Européennes du Patrimoine (JEP). Ont été organisés avec un réel succès trois circuits présentant divers aspects de la valorisation et de la transformation du patrimoine bâti agricole.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

AFFICHE A TEMPLEUVE-EN-PEVELE
Source : photographie collection Eric Manouvrier, 2018-09-16.

Le conseil de développement a été présent lors du « Digital Afterwork » à Pont-à-Marcq, le jeudi 15 novembre. Le thème des conférences était « cybersécurité - Faites du RGPD un levier pour votre notoriété numérique ».

Le conseil de développement a également soutenu par sa présence l'inauguration de la piste cyclable Templeuve-en-Pévèle / Genech le 12 octobre 2018.

La communication et la dématérialisation

Faire connaître le conseil de développement aux élus et aux habitants a débuté par un plan de communication dès avril 2018. Avec l'aide du service de communication de la CCPC, des « brèves-actu » ont été écrites. Mme Clarisse Chopin a structuré la communication interne et externe, permettant au conseil de développement d'avoir une « fenêtre » et un « bouton » sur le site internet de l'intercommunalité[11]. M. Rémi Siniarski[12] a réalisé le suivi des réunions plénières, dans l'optique de la réalisation du trombinoscope.

Depuis 2018, tous les membres sont enregistrés et destinataires de l'adresse de courriel : conseildedeveloppement@pevelecarembault.fr

Dans le cadre de la « feuille de route numérique de la Pévèle Carembault », le conseil de développement a participé au comité technique élargi en septembre 2018. Il a aussi suivi

[11] Cf. https://www.pevelecarembault.fr/conseil-de-developpement/
[12] Il convient de préciser que sera également sollicitée, en 2019, Mme Amélie Guilbert-Vittrant pour les « documents chartés » à distribuer…

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

une formation pour accéder à la plateforme numérique de la CCPC, nommée « arcadia », grâce aux interventions et conseils de M. Bertrand Croizille et de son équipe.

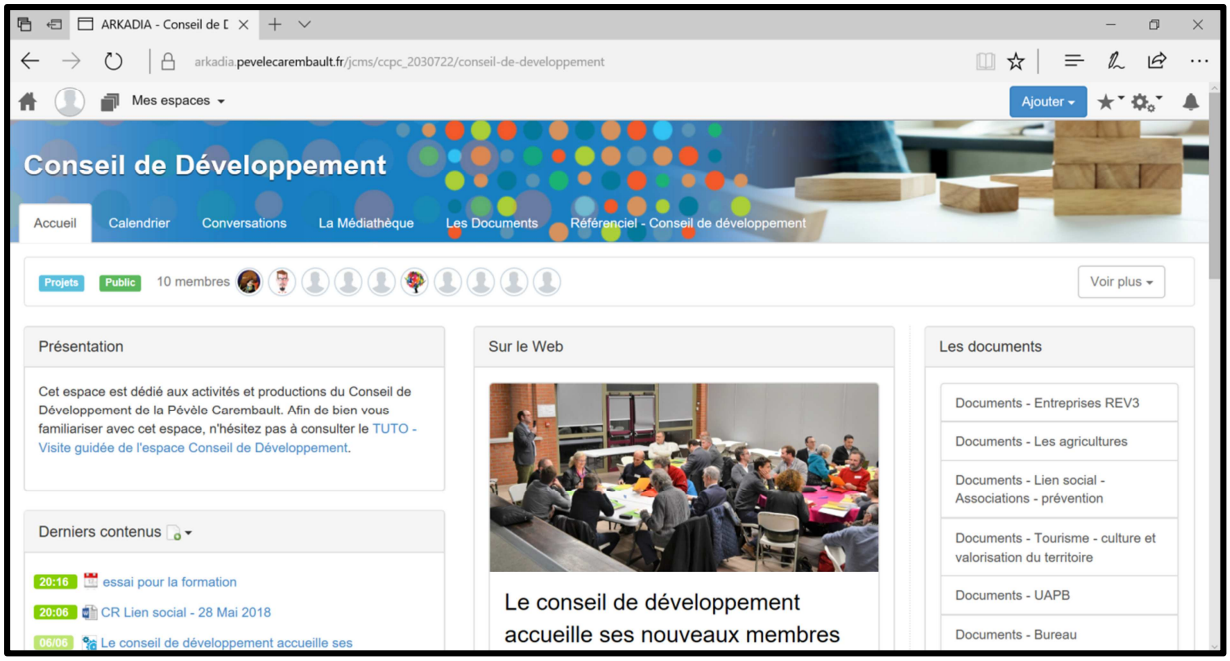

Capture d'écran ordinateur 2018-06. Eric Manouvrier.

C'est l'occasion ici pour nous de nous féliciter de la coopération active avec les élus et les agents de la CCPC et de leur témoigner de notre gratitude.

1.5 Le suivi des relations interterritoriales

La participation aux manifestations de territoires voisins : l'exemple de « Mes Envies »

Le conseil de développement a participé à l'inauguration de l'exposition « Mes envies » du 15 décembre 2017 au 30 avril 2018 à la Maison du tourisme de Lille, et a suivi l'articulation CCPC-Lille.

Outre le fait qu'il y ait eu un échange avec le service tourisme de la CCPC avant la présentation officielle de la CCPC aux agents de la Maison du tourisme de Lille pour leur évoquer les spécificités du territoire, quelques visites de l'exposition ont été réalisées.

La carte exposée à la Maison du tourisme de Lille a souligné l' « intégration » de la CCPC à l'ensemble Lille Métropole.

Le territoire Pévèle-Carembault suscite des questions : « Pévèle-Carembault est-il dans le Hainaut-Cambrésis ? » ; « Pévèle-Carembault est-il dans Lille Métropole ? » ; « Où localiser la Communauté de Communes Pévèle-Carembault ? » Pourquoi ce découpage touristique, effaçant la territorialité rurale, à vocation agricole ?

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

CARTE DES NOUVEAUX TERRITOIRES DES OFFICES DE TOURISME DU NORD
Source : photographie collection Eric Manouvrier, 2017-12-22, Lille.

Reste à s'interroger sur la nature des éléments mis en valeur. La dimension matérielle (musées, bâtiments, églises, châteaux, moulins…) y apparaît surreprésentée par rapport à la dimension immatérielle (paysages, savoir-faire, musique, culture, artisanat…).

A titre d'exemple, sur le site du Ministère de l'agriculture, l'application http://alim-confiance.gouv.fr/ a déjà indiqué depuis 2017 « une référence » pour la région Hauts de France, concernant les restaurants, supermarchés, cantines, boucheries et abattoirs : La Ferme de La Neuville. Un renforcement des éléments de Pévèle-Carembault à vocation touristique serait à l'évidence une piste de développement intéressante…

La création et le renforcement des liens entre acteurs du territoire

Dès sa création, sous l'impulsion de son président, le Conseil de développement a souhaité parcourir le territoire pour mieux le connaître et en observer les évolutions… En collectif ou individuellement, chaque membre réalise encore aujourd'hui des actions (reportage photographique, sortie-vélo, balades, etc.).

Le suivi de l'évolution démographique et les besoins des acteurs par commune représente un intérêt particulier. Si la CCPC a pour projet d'être un « territoire familial », la question du vieillissement mérite d'être posée.

Le suivi de l'évolution[13] des acteurs économiques est également important. Territorialiser davantage la production et la commercialisation des activités, productions et produits de

[13] Avec un calendrier des « dates anniversaire ».

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Pévèle-Carembault ; relier le consommateur avec le producteur et l'artisan, voire l'association[14] apparaît un enjeu important pour demain.

En Octobre 2018, dans une grande surface commerciale située à Pont-à-Marcq, un guide intitulé « L'indispensable, mon guide local gratuit », a été distribué gratuitement. Il a répertorié « les artisans, les services et mes commerçants », en 60 pages. Offert par Impulsion creative, édité à 10 000 exemplaires, le territoire concerné n'est pas l'intégralité de la communauté de communes et il comprend notamment des communes situées hors CCPC : Provin, Lezennes… La CCPC ne devrait-elle pas avoir son guide[15] ?

Le soutien de la nouvelle implantation du pôle Trait du Nord

Le 9 novembre 2018 a eu lieu l'inauguration du pôle Cheval Trait du Nord à l'Institut de Genech. Historiquement, ce pôle a été situé dans le parc naturel régional Scarpe Escaut, avec la qualification d'équipement régional pour valoriser le cheval de trait et ses multiples utilisations en forêt, en milieu rural ou en ville…

La Communauté de Communes du Pévèle Carembault pratique déjà le ramassage des déchets verts dans certaines communes avec cette race de grands chevaux de trait français. La nouvelle implantation à Genech renforce donc le lien cheval-Pévèle, développé avec la démarche du pays pévélois (exemple des boucles équestres de Saméon) et les formations liées aux métiers du cheval de l'Institut de Genech.

1.6 La réflexion sur de grands sujets territoriaux

La valorisation des paysages dans le futur plan local d'urbanisme intercommunal

Il y a déjà 10 ans, en 2008, la Direction régionale de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais[16] a publié l'atlas des paysages de Pévèle et de la plaine de la Scarpe. Valoriser les paysages de Pévèle-Carembault, avec la possibilité de créer aujourd'hui, sous format participatif, des plans de paysages, s'avère intéressant. Connaître l'évolution des « paysages architecturés » et réfléchir à leur préservation, dans le cadre d'un plan local d'urbanisme intercommunal, s'imposent comme pistes de développement.

Le maire de Phalempin et membre honoraire du Parlement, M. Thierry Lazaro, avait déjà souligné le « poumon vert » que représente la forêt domaniale de Phalempin, étendue sur huit communes, en souhaitant le « relier » davantage à l'intercommunalité avec une fonctionnalité tourisme et sport-santé. De même, l'autre « poumon vert », situé sur Beuvry-la-Forêt et deux autres communes extérieures à la CCPC (Marchiennes et Tilloy-lez-

[14] Cf. par exemple la démarche de la Communauté de communes du Piémont Cévenol https://piemont-cevenol.fr/associations

[15] La Communauté de Communes Pays de Pévèle avait initié, dans les années 2000, la démarche « guide des activités et des services ». Le maire de Bersée, M. Henri Caudrelier, s'est beaucoup investi dans cette création jusqu'aux mises à jour.

[16] La DIREN a fusionné avec d'autres directions pour former la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Marchiennes) peut renforcer les activités de loisirs. La valorisation de ces sites impliquera de s'intéresser conjointement aux « artères pulmonaires » et à la gestion des flux.

Valoriser les paysages peut s'associer à la valorisation des vergers[17]. Rappelons que Pévèle-Carembault est l'un des huit sites régionaux pour la conservation des pommiers, poiriers, cerisiers et pruniers, avec Mons-en-Pévèle. D'ailleurs, la valorisation des paysages touristiques composés de vergers existe déjà, au travers par exemple du « circuit des voyettes »[18] mis au point par l'Office de Tourisme Pévèle-Carembault.

Le cadre législatif a fortement évolué, avec la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement – dite Grenelle II, et la loi portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) devient la règle[19]. Le passage de l'échelle communale à l'échelle intercommunale pour la planification urbaine permet ainsi de mieux articuler l'ensemble des politiques en matière d'habitat, transport, économie, social, culturel, environnement… Croiser les « parcours entreprises », les « parcours logements » et les différents besoins de mobilités, avec l'affirmation de la place de l'agriculture peut être un autre objectif du PLUi.

A propos du patrimoine bâti, ne doit-on pas s'inspirer des éléments déjà existants pour le préserver et le valoriser ? En 2005, Beuvry-la-Forêt a fait l'objet d'un « diagnostic raisonné du patrimoine bâti », un des axes d'action du Programme de préservation et de valorisation du patrimoine bâti élaboré en partenariat entre le Parc Scarpe-Escaut, la DRAC Nord-Pas-de-Calais et le CAUE du Nord. Est-il possible de « modéliser ce diagnostic raisonné » pour préconiser le maintien de l'équilibre entre habitat et agriculture ?

Gérer la consommation de l'espace avec la création d'outils pour une action foncière et avoir une meilleure lisibilité pour les élus, les agents territoriaux et les aménageurs participent aussi à l'intérêt d'un PLUi.

Le développement d'une politique agricole et alimentaire en Pévèle-Carembault

Le diagnostic agricole effectué en 2018 par le Service Études, Prospective économique et territoriale de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais[20] a mis en évidence le « poids » des activités agricoles, avec une importante occupation du sol : 321 exploitations recensées en activité et 67% du territoire classé « agricole ». Economiquement, l'agriculture (avec les filières de production-transformation) représente « un emploi sur cinq ».

[17] Voir l'exemple de la Communauté de Communes Côtes de Meuse-Woevre.
[18] Localement, il est indiqué « voyette des vergers ».
[19] Voir à ce sujet l'ouvrage de l'AdCF, *Plans locaux d'urbanisme intercommunaux. Témoignages, enquête et analyse des pratiques communautaires*, Etude AdCF, Caisse des Dépôts, 2013, 104p
[20] La première réunion de préparation s'est déroulée à Lille, en 2017, avec la Chambre d'agriculture (M. Hervé Parquet, attaché à la direction, Mme Monique Six, chef du pôle Etudes-SIG), la CCPC (M. Frédéric Minier, directeur du pôle Aménagement), et un représentant du conseil de développement (M. Eric Manouvrier).

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Deux axes ont émergé.

-L'axe de développement alimentaire

Le développement d'une politique agricole et alimentaire en Pévèle-Carembault permet de consolider les bassins de production agricole (endivier, légumier, laitier…) et de renforcer les liens avec le niveau local.

Depuis quelques années, la multiplication d'initiatives concernant les circuits courts alimentaires et la restauration collective est souvent évoquée. Articuler ces initiatives avec les acteurs des filières du territoire (le Marché de Phalempin, les Maisons de semences, Moulins Waast, Pigeonord…), pérenniser les productions existantes, et accompagner tous les producteurs engagés dans des systèmes durables, s'avère souhaitable.

Ne faudrait-il pas bénéficier de l'outil mis en place par la loi d'avenir qui encourage l'ancrage territorial de l'alimentation **(**articles L.1 et L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime) : *« Art. L. 111-2-2. - Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1 sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. A l'initiative de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à l'article L. 315-1, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés. » ?* Un projet alimentaire territorial en Pévèle-Carembault pour 2019 ?

-L'axe de développement non-alimentaire

Dans le cadre du plan climat-air-énergie mis en place par la CCPC en 2018, l'agriculture peut être davantage valorisée. Le système polyculture-élevage représente un grand intérêt écologique et socioéconomique. La valorisation des prairies, la couverture des sols (gestion du piégeage d'azote par les couverts en interculture…), la méthanisation, l'agroforesterie, les nouvelles techniques culturales (non-labour…) et la valorisation des haies (plan de gestion avec cartographie des linéaires, volume de bois, gestion-entretien…) semblent des orientations stratégiques.

2018 a été marquée par la stratégie nationale bioéconomie, mettant en avant « l'ensemble des activités liées à la production, à l'utilisation et à la transformation de bioressources, destinées à répondre de façon durable aux besoins alimentaires et à une partie des besoins en matériaux et en énergies des sociétés, tout en préservant les ressources naturelles et en garantissant la production de services environnementaux de bonne qualité »[21]. Le déploiement de la bioéconomie dans les territoires a été déclaré « essentiel » ; dès lors, la Communauté de Communes Pévèle-Carembault avec ses nombreux acteurs des filières agricoles pourrait envisager un plan local d'actions.

[21] Voir le plan 2018-2020. https://agriculture.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Les deux axes de développement alimentaire et non-alimentaire permettent d'illustrer la « campagne moderne, terre d'avenir ».

Se « démarquer » des autres territoires

Certains territoires utilisent une *marque territoriale*, comme un outil de développement avec la mise en avant d'un marketing identitaire et d'une image construite.

En Pévèle-Carembault, *Qualipévèle* existe[22]. La Communauté de communes avec l'association d'entreprises « Les Eco-Bâtisseurs de la Pévèle » ont lancé ce label, en 2013, pour « offrir la meilleure qualité de construction / rénovation ». L'exigence de qualité supérieure a donc été historiquement fixée.

Une réunion a déjà eu lieu à La Neuville sur l'élargissement possible de *Qualipévèle* et sur son niveau de qualité. La complexité réside à la fois dans la grande variété d'activités (économiques, sociales…) potentiellement concernées et dans le choix de critères de qualité comparable.

Qualipèvèle doit-elle devenir une marque ombrelle, comme *« Je vois la vie en Vosges »* ou une marque commerciale comme *« Made in Jura »* ? Le succès d' « *Only Lyon* » depuis 2007 est cité souvent comme l'exemple pour la réputation et l'attractivité d'un territoire, y compris dans le rayonnement international[23].

Qualipèvèle peut être le reflet du dynamisme local et apporter une « brique »[24] à l'édifice de marques voisines (Hello Lille…). Mais co-construire avec tous les acteurs du territoire pour élaborer une offre de services attractifs est une démarche chronophage. Le CODEV est pourtant prêt à y contribuer avec ses moyens… et ses contraintes.

La préservation du patrimoine de la maison Leroux et son jardin

Lorsque l'on feuillette le *guide de loisir(s) de plein air en Pévèle-Carembault*, la page 12 indique le « musée de la chicorée », la « maison Leroux » à Orchies.

[22] Cf. http://www.ecoconstruction-qualipevele.fr/
[23] Cf. le dossier d'actualité « Marketing territorial : une marque, pour quoi faire ? », du 13/02/2018, dans La Gazette des Communes. https://www.lagazettedescommunes.com
[24] Le terme « brique » a été préféré à celui de « pierre », en référence aux spécificités géologiques et aux nombreuses briqueteries pévéloises…

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

MUSÉE DE LA CHICORÉE

Un lieu à déguster

Orchies est réputée pour sa chicorée Leroux ! Un arrêt s'impose au musée de la précieuse racine. Située en plein centre, la bâtisse surprend au premier regard : une partie moderne, une partie ancienne.

Dans la première partie, plus de 400 objets retracent l'histoire de la plante et de la marque. L'originalité du lieu : un cinéma où un film dévoile les usages de la chicorée depuis l'Antiquité et l'histoire de l'entreprise Leroux. Dans la seconde partie se trouve la demeure de la famille Leroux. Elle dévoile une vaste collection de faïences d'apothicaire. Terminez votre visite par le parc, façonné à l'anglaise d'un côté, à la française de l'autre, qui offre une balade reposante à l'ombre des remparts de la vieille ville. Un lieu à découvrir en famille.

Avant de repartir, n'oubliez pas de déguster le breuvage local, au petit goût d'enfance et à la douce couleur caramel.

12

chicorée grains LESTARQUIT

LEROUX Depuis 1858 Chicorée torréfiée en Grains

MAISON LEROUX
25 rue Jules Roch
59310 ORCHIES
Tél. : 03 20 64 83 70
www.lamaisonleroux.fr

EXTRAIT DU GUIDE CCPC - 2018
Source : CCPC, scan, Eric Manouvrier, 2018.

On le sait, un projet immobilier d'une soixantaine de logements en lieu et place de la maison et du jardin a vu le jour, suite à la mise en vente décidée par les propriétaires du site, en raison d'une fréquentation du musée jugée insuffisante et à un coût d'entretien élevé. En conséquence, le musée a fermé ses portes en octobre 2018.

Il convient d'évoquer la grande volonté de la responsable du site pour maintenir la dynamique[25]. Citons par exemple les manifestations de la nuit européenne des musées, les rendez-vous jardins du vendredi 1er au dimanche 3 juin 2018 organisés en étroite coopération avec l'office de tourisme Pévèle-Carembault…

En réaction au projet immobilier, le collectif cœur d'Orchies a été créé en avril : d'abord à l'échelle du quartier, comme l'a souligné la « fête des voisins », puis à l'échelle communale, avec la greffe d'associations orchésiennes et enfin à l'échelle intercommunale, avec des associations de communes contigües et/ou des personnes intéressées par la dynamique. Leur projet de création d'une « micro-folie » avec un maillage intercommunal, comprenant d'autres sites, apparaît intéressant.

La préservation du site est le reflet de la famille Leroux. Il convient de préciser que la nature et l'horticulture étaient extrêmement importantes[26]. Le jardin a donc été créé dans la perspective de mettre en évidence la nature en tenant compte des éléments historiques – dont les remparts– et l'agencement avec la maison. L'architecte paysagiste, Léopold Delannoy, célèbre depuis l'exposition universelle de Paris en 1900, a dessiné les plans en

[25] Le Président du Conseil de développement remercie chaleureusement Mme Céline Beauvois et son équipe pour l'ensemble des actions concernant le rayonnement territorial et les visites du site.
[26] L'espace vert urbain redevient essentiel, dans le cadre de la stratégie d'adaptation face au changement climatique (2015, COP21), avec le concept d'*îlots de fraîcheur*…

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

deux ensembles « cousus » avec les remparts ! Un jardin « à la Française » marqué par une structuration géométrique rappelant l'architecture de la maison, et un jardin « à l'anglaise » où règne le désordre d'arbres et de plantes sauvages sans cheminement balisé. La préservation du site pourrait aussi permettre d'améliorer les connaissances sur les statues[27].

Le conseil de développement est inquiet pour l'avenir de l'entreprise Leroux[28]. La disparition du musée d'une entreprise entraîne souvent une distanciation entre la production et la consommation, et avec elle une disparition des éléments culturels et une diminution de l'attractivité des produits au niveau local. L'affirmation de la concurrence peut même confronter un modèle d'entreprise devenu industriel face à un modèle artisanal et familial.

Depuis quelques années, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) met en valeur la chicorée, lors d'une manifestation festive au mois d'octobre. « Célébrer la chicorée sous toutes ses formes » est le fil directeur des organisateurs. Circuit-découverte, visites guidées de sécherie, expositions, spectacles, restaurations, salon gourmand… La présence à Oye-Plage de Lutun, torréfacteur de chicorée, concurrent de Leroux, renforce le lien au territoire. Ainsi, se dessine une « compétition entre territoires ».

Les *Chicoriades* n'existent plus à Orchies ; la *fête de la chicorée* existe à Saint-Folquin, à Vieille-Église et à Offekerque. Le musée Leroux ferme ; la création d'un musée avec une vitrine virtuelle est en projet[29]…

Avelin-Gavrelle : paysage modifié, territoire fragmenté ?

Le projet de ligne à très haute tension entre Avelin et Gavrelle a été déclaré d'utilité publique par le Conseil d'Etat le 19 octobre 2018.

Ce projet « consiste à créer une ligne aérienne 400 000 volts double circuit reliant le poste d'Avelin, situé au sud de Lille, au poste de Gavrelle, situé au nord-est d'Arras, et supprimer la ligne aérienne 400 000 volts simple circuit, existant actuellement », selon l'opérateur de service public, Réseau de transport et d'électricité (RTE) qui a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau (de 63 000 volts à 400 000 volts).

De nombreuses contestions se sont exprimées lors du débat public[30] du 12 octobre 2011 au 13 février 2012. Si la « sécurité d'alimentation électrique des territoires » est mise en avant comme l'axe majeur, un autre axe y est associé : la « fluidification des flux et la facilitation des secours européens et interrégionaux ». Cela met en évidence la question des « autoroutes de l'électricité » face à un nouveau modèle multi-réseaux, multi-sites et multi-acteurs[31]. De plus l'approfondissement de pistes sur la « Production raisonnée de l'énergie »

[27] Cf. le numéro spécial Orchies (n°74) de la *revue Pays de Pévèle*, SHPP, 2013, 68p.
[28] Le conseil de développement et la CCPC ont toujours soutenu le musée et l'entreprise (cf. Les « semaines de l'économie pévéloise »)
[29] La CCRA et la commune flamande de Lichtervelde travaillent sur un micro-projet européen Interreg autour de la mémoire de la chicorée.
[30] Cf. http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-lille-arras/INDEX_2.HTM , la commission particulière du débat public.
[31] En 2011-2012, deux projets scientifiques (« empylbiodiv » et « naturalinea »), sous l'impulsion de Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE, ont porté sur l'impact des pylônes comme *îlots-refuges*

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

mériterait aussi une attention (cf. la thèse de Roberta Pistoni, *L'aménagement du territoire pour la transition énergétique Contribution de la pensée paysagère en France et aux Pays-Bas. Concepts, pratiques, recommandations*[32]).

Dans la salle des fêtes de Tourmignies, M. le maire Alain Duchesne a accueilli ses confrères M. Luc Foutry, maire d'Attiches, M. Eric Momont, maire de Mons-en-Pévèle ainsi que Madame la députée Charlotte Lecocq, le vendredi 9 décembre 2018. Lors de cette soirée, la question de l'information sur les démarches à suivre a été évoquée concernant les biens de personnes (évaluation des maisons…).

REUNION A TOURMIGNIES
Source : photographie collection Eric Manouvrier, 2018-12.

La ligne Avelin-Gavrelle ne concerne qu'Attiches, Avelin, Moncheaux, Mons-en-Pévèle et Tourmignies. S'agit-il d'un sujet intercommunal ? Le risque de fragmentation territoriale apparaît.

pour la biodiversité, avec l'hypothèse concernant l'adaptation des espèces. Une suite aurait été judicieuse avec la mise en place d'un observatoire territorial.

[32] Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France, en partenariat avec le laboratoire de recherche en projet de paysage, Versailles-Marseille.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

PARTIE 2.

2 LES GROUPES DE TRAVAIL

Cinq groupes ont été mis en place en 2018.

2.1 Le groupe de travail « Culture, Tourisme et Valorisation du territoire »

Référente : Françoise Verrier

Composition du groupe

Virginie Bailleux, Stéphane Blanchard, Jean Bouclet, Jean-Paul Burny, Grégoire Cabot, Antonio Contrafatto, Nicolas de Ribas, Pascal Delplanque, Thierry Dethoor, Henri Foutry, Emmanuel Gaulier, François-Xavier Giraud, Murielle Lapage, Christophe Lemière, Hélène Marlier, Frédéric Minet, Ludovic Rempteaux, Grégory Retz, Mathieu Scott, Michel Sibille, Bernard Smagge, Gilles Symoens, Françoise Verrier, Emmanuel Waast.

Agenda des réunions

Le groupe de travail s'est réuni 5 fois en 2018 à Pont-à-Marcq, de 18h30 à 20h30 : les 28/03, 02/05, 19/06, 08/10 et 21/11.

Fonctionnement

Le groupe de travail a été animé par Françoise Verrier, secondée pour la prise de notes en vue des comptes rendus, par Pascal Delplanque.

Sur 24 inscrits, 16 ont assisté régulièrement aux réunions et ont participé activement. 2 personnes n'ont jamais assisté aux réunions, 1 a démissionné à la rentrée de septembre pour raisons professionnelles, 1 autre en novembre pour raisons de santé et 1 autre en novembre pour se concentrer sur un autre groupe de travail peu fréquenté.

Participation aux travaux de la CCPC

3 membres du groupe de travail font partie du Conseil d'Exploitation de l'Office du tourisme (Muriel Lapage, Françoise Verrier et Emmanuel Gaulier). Ils ont régulièrement informé l'Office du Tourisme et le vice-président à la Culture et président de l'Office de Tourisme des réflexions en cours dans le groupe et des propositions d'action.

Rencontres

A la demande du groupe, nous avons reçu le lundi 8 octobre Benjamin Dumortier, Vice-Président chargé de la Culture et des Associations et Président de l'Office de Tourisme, ainsi que Marie Lagouge, responsable des services Culture et Tourisme, et Gauthier Dumoulin, responsable du pôle "Services à la Personne", dont dépendent les services Culture et Tourisme.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Ils ont ainsi pu présenter la politique de la CCPC en matière de culture et de tourisme et répondre aux questions des membres du groupe.

Nous avons également reçu le mercredi 21 novembre Sébastien DEVIERS, président du collectif « Cœur d'Orchies », venu nous présenter le projet « Micro-Folies » pour la Maison Leroux.

Avis et propositions

De manière générale, les participants ont émis le souhait que le travail de réflexion mené par les groupes de travail soit reconnu et pris en compte par les élus, dont certains semblent ignorer l'existence même et le rôle du Conseil de développement.

De la même façon, les participants ont éprouvé la nécessité de mieux connaitre les politiques engagées en matière de culture et de tourisme par la CCPC et ont donc souhaité rencontrer l'élu et les agents en charge de ces secteurs.

Ils approuvent les actions déjà engagées par la CCPC : randonnées guidées par les « ambassadeurs », « Folles Randos », circuits dans les fermes pour les JEP, panneaux de patrimoine, Aventure-jeu, publications (cartes, guides, document d'information), réseau de médiathèques, CLEA, RCPC, etc. Ils souhaitent, néanmoins, que la communication soit faite assez tôt en amont afin de sensibiliser les habitants aux atouts de leur région de résidence (bulletins d'information des communes). En effet, l'information au sujet des « Folles Randos » au printemps 2018 a été faite sur *Facebook* quasi uniquement, laissant des habitants du territoire déçus de ne pas avoir été informés suffisamment tôt pour pouvoir s'inscrire.

Ils insistent sur le fait que la culture et la valorisation du territoire sont des supports essentiels pour créer un sentiment d'appartenance au territoire chez les habitants, d'une part, et pour renforcer son attractivité vis-à-vis de l'extérieur et ainsi le dynamiser, d'autre part.

Tourisme

- « Maison du tourisme »

Il existe à l'heure actuelle un Office du Tourisme. Mais le groupe estime qu'il devrait y avoir un lieu plus important où il pourrait y avoir, par exemple, des expositions, des spectacles, un lieu de rencontres …

Le lieu de l'office ne le met pas en valeur. L'idée est de trouver un lieu qui attirerait les touristes et à partir duquel ceux-ci rayonneraient sur le territoire pour le visiter.

Il faudrait mettre des moyens pour que le lieu existe et qu'il y ait une réelle attraction.

Il est à noter qu'il n'existe pas de guide conférencier attaché à l'Office du Tourisme.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

- « Eductour »

Un circuit de découverte du territoire à destination des professionnels du tourisme, des responsables d'associations et des comités d'entreprise. Suite à notre proposition, il est prévu qu'un groupe de travail, piloté par l'Office de tourisme se mette en place.

- Paris-Roubaix

Une action concertée au niveau de la CCPC permettrait de renforcer l'identité du territoire et sa valorisation à l'extérieur, eu égard à la couverture médiatique.

Il était trop tard pour 2018. Il faudrait y réfléchir assez tôt pour avril 2019.

- Mise en valeur des produits locaux et de la gastronomie locale

Evénement type « les tapas du Nord » et « Mange Lille » (voir ci-dessous). Il serait intéressant de profiter d'un événement mis en place sur le territoire pour utiliser les talents des restaurateurs du territoire et les produits locaux.

C'EST A VOIR

L'opération Bière à Lille (BAL) s'invite à Ennevelin

Le Bistrot du Witloof organise une soirée Tapas en Nord avec la brasserie du Pavé, à l'occasion du festival B A L - Bière à Lille.

Il vous donne rendez-vous pour cette soirée **le mercredi 7 novembre à partir de 19 h** dans le hangar de Jean-Michel Havez, maraicher «les Hapidés», situé **26 rue Verte à Ennevelin**, qui vous proposera également une vente de ses fruits et légumes.

Vous pourrez alors découvrir six bouchées, chacune d'entre elles sera proposée en accord avec une bière PVL de la brasserie du Pavé, en présence de son brasseur chapeauté.

De belles surprises vous attendent... comme la présence de chefs de la métropole lilloise.

5 € la portion avec la petite bière qui va bien.

Entrée libre, sans inscription préalable. Soyez nombreux à leur rendre visite.

EXTRAIT DU BULLETIN MUNICIPAL ENNEVEL'INFO – NOVEMBRE 2018
http://www.ville-ennevelin.fr

Par ailleurs, une labellisation des restaurateurs mettant en valeur les produits locaux et typiques du territoire, de même que les producteurs locaux, serait à mettre en place (voir le PNR Scarpe-Escaut qui a déjà réfléchi à cette question).

- Réalisation d'une vidéo

Elle valoriserait les atouts du territoire et pourrait être diffusée sur les réseaux sociaux.

L'idée de base est la présentation du territoire sur You tube ou Facebook avec rendez-vous régulier.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

On pense à un format réutilisable dans le temps, des sujets ciblés sur un élément du patrimoine (par exemple), plus courts, plus construits et qui sortent à des périodes données.

Il faut, au départ, trouver la ligne éditoriale, référencer ce qui existe déjà sur le web et penser aux jeunes habitants déjà impliqués dans ce genre de projet.

Des membres du groupe de travail proposent de réaliser un pilote.

Culture

Nous approuvons, bien évidemment, la mise en place du réseau de médiathèques ainsi que le soutien apporté au « spectacle vivant » (RCPC, associations de théâtre, écoles de musique, cinémas, salles de spectacle) tout comme aux associations historiques et culturelles.

Nos propositions :

- « Micro-Folie »

Le concept de « Micro-Folie »[33] est un concept culturel, ouvert, qui est porté par le parc de la Villette[34] à Paris et son directeur Didier Fusillier (porteur du projet Lille 2004), en résonance avec le concept de « Maison Folie » initié à l'occasion du projet Lille 2004.

AFFICHE DU COLLECTIF CŒUR D'ORCHIES 2018.

Le collectif « Cœur d'Orchies » propose un projet « Micro-Folie Leroux », rayonnant au niveau de la Pévèle Carembault et inclusif, qui serait un lieu de rencontres des acteurs culturels du territoire.

[33] Cf. http://www.micro-folies.com/
[34] Cf. https://lavillette.com/page/une-micro-folie-chez-vous_a215/1

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Ce projet permettrait de préserver un patrimoine essentiel pour le territoire et pour la ville d'Orchies : la demeure, les remparts, la collection Leroux, le parc.

Autour du nom Leroux, un ensemble d'activités[35] pourrait être lié à la marque (la chicorée, le cyclisme, le basket …) et aux activités phares du territoire (semenciers, meuniers, endiviers, maraîchers, etc.)

Comment ?

- Musée numérique (qui est l'un des axes forts des microfolies sur le territoire national)
- Ludothèque (lieu d'accueil des médiathèques de la Pévèle Carembault)
- Espace café/événementiel
- Lieu de spectacles
- Fablab/repair café
- Expositions permanentes et tournantes sur la CCPC

Et si ce dispositif est un succès, pourquoi ne pas ouvrir un second site (sur Ostricourt par exemple) ?

[35] Cela ne serait-il pas un clin d'œil aux démarches publicitaires entreprises par Leroux, depuis 1886 ?

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

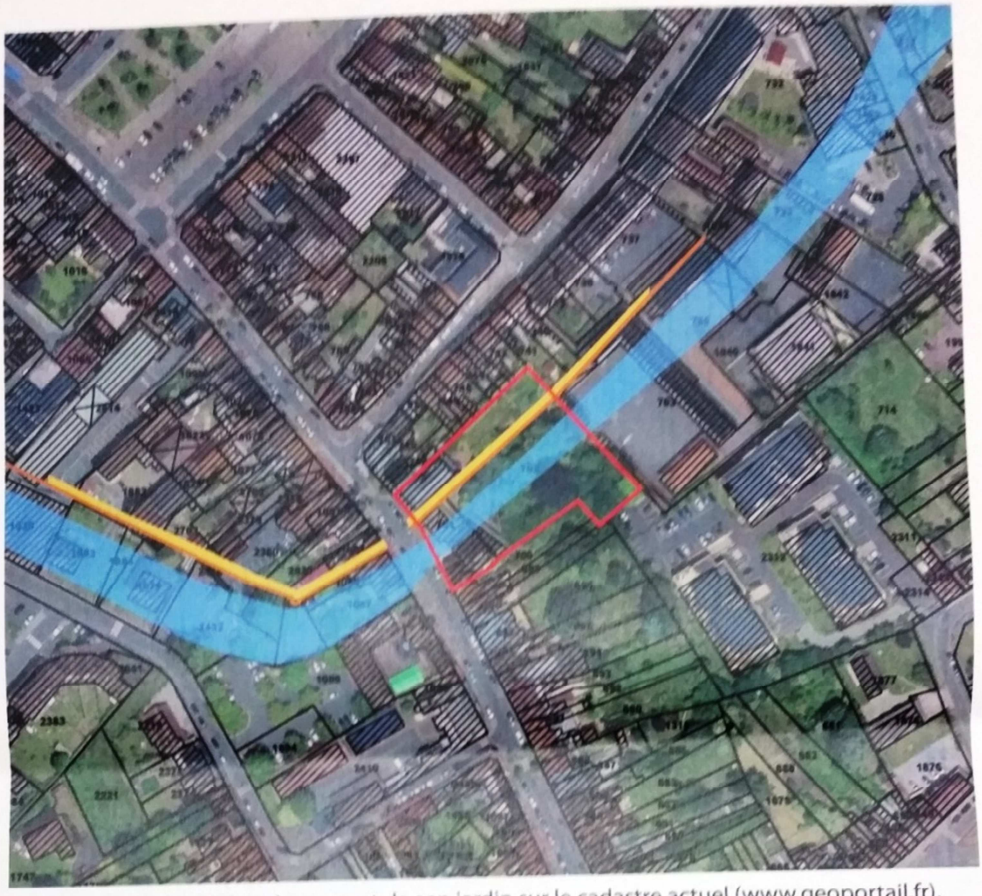

Emprise de la «Maison Leroux» et de son jardin sur le cadastre actuel (www.geoportail.fr).
En bleu, l'ancien fossé du rempart ; en jaune, l'ancien mur d'enceinte et le talus du rempart (état 1817

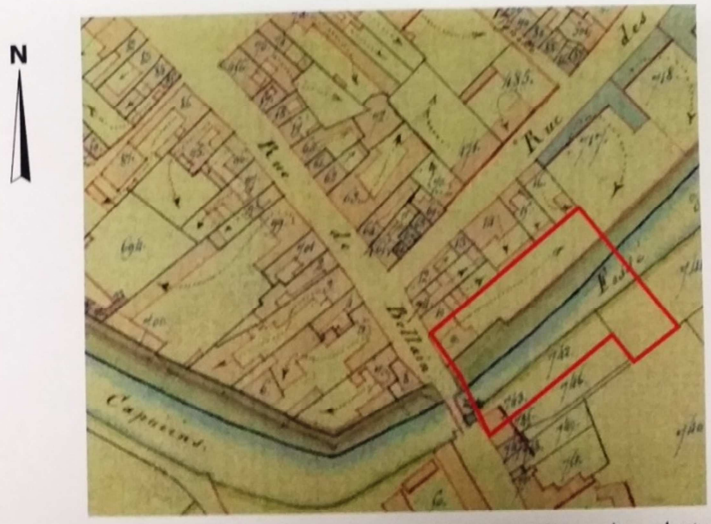

Report de l'emprise de la «Maison Leroux» et de son jardin sur le cadastre de 1817.

ARCHEOLOGIE ET REMPARTS DE LA VILLE D'ORCHIES
sources : Etienne Louis, conservateur du patrimoine ; Société Historique du Pays de Pévèle et Collectif Cœur d'Orchies. Scan effectué le 23-05-2018.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

- Maison de la marionnette

Le théâtre Mariska de Cysoing héberge depuis longtemps[36] un théâtre de marionnettes dont la qualité est reconnue en Pévèle Carembault et bien au-delà. A ce théâtre s'ajoute une collection de marionnettes de divers pays et de diverses époques, probablement unique en France.

Comment valoriser ce patrimoine local inestimable ? Un bâtiment qui puisse à la fois accueillir la collection et une scène de spectacles et également permettre des actions de formation serait souhaitable.

- Evénement autour de la Marque

Exposition, conférences et balades portant sur l'histoire, l'archéologie et les travaux des zones d'expansion de crues (lors des fouilles préalables, on a découvert des traces d'habitat gallo-romain). Ce pourrait être un événement transversal dans lequel pourraient s'investir différentes associations du territoire, l'Office du tourisme, le CLEA, etc.

Il est à noter qu'une exposition sur la Marque a été organisée en 2016 par le CAUE du Nord (Centre d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), association à laquelle la CCPC adhère. Par ailleurs, le PNR (Parc Naturel Régional) Scarpe-Escaut (8 communes de la CCPC en font partie) a déposé en 2017 une demande de labellisation Ramsar, label de reconnaissance internationale des zones humides. Autant d'opportunités qu'il serait bon de saisir…

2.2 Le groupe de travail « Les agricultures »

Référente : Christine Momont

Composition du groupe :

Gaëlle Bailleul, Annie Bernard, Didier Delval, Sandrine Dubus, François-Hubert Descamps, Éric Flament, Sandrine Kowalczuk, Philippe Lemaire, Éric Manouvrier, Antoine Mayot, Christine Momont, Alain Naessens, Jean-Claude Sagot, Nicolas Selva, Pascal Souyris, Emmanuel Waast, Sophie Wauquier, Jean-Luc Gras, Katia Rolland.

Agenda des réunions

3 avril, 18 septembre, 15 octobre, 5 novembre, 29 novembre 2018

[36] Le théâtre Mariska a eu un quart de siècle en 2018…

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Fonctionnement

Axes de travail:

- le diagnostic agricole mené par la Chambre d'agriculture,
- la restauration collective

Les intervenants :

- L'entreprise Api
- La MEL
- La Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais

Une demande de participation au diagnostic par la CCPC a été faite par Frédéric Minier. Faut-il considérer cela comme une saisine ? Oui, si on considère l'ensemble des participations au comité de pilotage du diagnostic.

Avis et propositions

En préambule, il est important de noter que nos réunions ont été constructives mais que le vaste sujet « des agricultures » nous a amené à des réflexions très diverses mais avec toujours la même philosophie : comment préserver, mettre en valeur et aider notre agriculture locale tout en préservant nos ressources, nos habitants, nos paysages.

Nous avons volontairement utilisé le terme d « 'Agricultures » pour prendre en compte la diversité des pratiques agricoles et les valoriser plutôt que de les opposer.

Notre objectif est d'aider l'exécutif de la CCPC à mettre en place une politique agricole.

Les réflexions développées dans cette note sont donc très synthétiques et peuvent être étayées si besoin.

Le cadre de nos réflexions :

Dans le cadre de la mise en place d'une politique agricole à la CCPC, nos questions ont principalement porté sur 2 thèmes : comment aider à la mise en place d'une alimentation saine, locale et durable sur notre territoire, avec toute la problématique de la restauration collective ? Comment aider à la structuration de filières qui répondent à cette problématique tout en respectant une juste rémunération des producteurs et en ayant à l'idée la préservation des ressources et des paysages ?

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Des pistes d'intervention :

2 axes sont proposés :

- une étude sur l'opportunité de mettre en place une cuisine centrale au niveau de la CCPC: avec un financement dès 2019 pour réaliser cette étude avec une participation du Codev pour la rédaction du cahier des charges et la participation aux comités de pilotages. Cette étude doit aller jusqu'à l'approvisionnement et donc jusqu'à la structuration de filières locales, il ne s'agit pas juste d'étudier le coût de fonctionnement et d'investissement de l'équipement. ce qui sous-entend également qu'il faut une personne dédiée au sein des services pour suivre et être force de propositions.

- Des actions de communication plus immédiates qui doivent pouvoir être budgétées et mises en œuvre dès le début de l'année 2019, il s'agirait de donner un vrai signal positif aux agriculteurs du territoire qui reprochent à la CCPC le manque de vision et d'actions envers eux.

Le problème des déchets est un axe de travail qui a été abordé mais qui est transversal avec le groupe urbanisme, architecture, paysages et biodiversité

Quelques propositions concrètes :

- lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité pour une cuisine centrale : avantages, inconvénients, coûts, fonctionnement..

- réalisation d'une cartographie reprenant l'ensemble des expériences du territoire sur cette thématique des agricultures, pour établir un état des lieux et pouvoir envisager les manques éventuels sur le territoire. Ce recensement pourrait servir à la création d'un guide avec l'ensemble des producteurs et leurs spécificités, un lien pourrait être établi avec le groupe tourisme pour la localisation des points de vente à proximité des lieux de promenade et également avec les restaurants qui utilisent les produits locaux.

- le rendu du diagnostic agricole a mis en évidence une déception du monde agricole vis-à-vis des acteurs du territoire, d'une part sur le manque d'actions concrètes et d'autre part, sur le ressenti quelque fois négatif des habitants par rapport au monde agricole (nuisances sonores, utilisation de produits phytosanitaires, dégradation des voiries…) .Un certain nombre d'actions de communication peuvent être mises en place dès 2019 au niveau de la CCPC pour la valorisation de nos agriculteurs : reportages à insérer dans le journal Communautaire(plan de communication à prévoir pour planifier tout au long de l'année, vidéos à mettre sur le site de la CCPC…) Un partenariat peut être établi avec l'Institut de Genech dans le cadre de projets pédagogiques.

- une mise en place d'actions de sensibilisation dans les écoles sur la saisonnalité, la limitation du gaspillage alimentaire…

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

- la mise en place de sessions d'information à destination des rédacteurs de cahier des charges pour la restauration collective dans le but de se forger une culture commune sur la manière de valoriser nos produits locaux et de les imposer lors des commandes publiques ; demander également plus de visibilité sur la provenance des produits : par exemple, quand on fournit dans les cantines du pain « local », il faut pouvoir s'assurer qu'il s'agit d'une utilisation de farines locales .

- proposition de réaliser un questionnaire tout public pour recueillir l'avis des habitants sur leurs habitudes alimentaires, leurs habitudes de consommation locale, leur souhait pour la restauration collective…

- étude des possibilités d'aide directe pour les agriculteurs : pour ceux qui cherchent des terres pour s'installer entre autre.

Des questions qui restent entières :

Au-delà de ces actions ponctuelles qui peuvent être mises en place facilement, quelle politique agricole mettre en place avec quelle volonté politique ?

Quels moyens humains et quel budget allouer à cette politique ?

2.3 Le groupe de travail « Lien social, Association, Prévention »

Animateur du groupe : Patrick Fournier

Composition du groupe

Brigitte Raux, Edith Vanlerenberghe, Antonio Contrafatto, Didier Delval, Thierry Dethoor, Pierre Fache, Henry Foutry, Frédéric Minet, Michel Sibile, François-Xavier Giraud.

Invités : Marie-Christine Poyet, Clément Poyet, Magali Rolin-Cury

Absente : Virginie Bailleux

Agenda des réunions

Les 10 avril / 28 Mai /25 Juin / 10 Septembre 16 Octobre/ 21 Novembre

Fonctionnement

Des rencontres de la commission : les 10 avril / 28 Mai / 25 Juin / 10 Septembre 16 Octobre/ 21 Novembre

Des rencontres individuelles : en binôme ou du groupe avec des responsables de la CCPC Gauthier Dumoulin chef de service des Services à la personne, Bertrand Croizille responsable du service numérique, Mathieu Gallaup société Espélia qui accompagne le projet numérique , Coralie Lebleu responsable sénior petite enfance

Des rencontres avec les élus : Mme Nadège Bourghelle-Kos, M. Yannick Lasalle, M. Benjamin Dumortier.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

La participation à des groupes : Copil élargi du numérique le 28 septembre

Une étude comparative sur les annuaires associatifs et projets de liens associations usagers /Lille, ancienne CCPP, Carsat

Avis et propositions

Les Étapes

Bilan du précédant groupe du CODEV sur les services à la personne qui a mis en évidence un problème de lien social insuffisant notamment pour les jeunes retraités qui ont quitté l'emploi et se retrouvent sur le territoire avec du temps libéré.

Un constat :

- Des usagers qui ont un potentiel de compétences qu'ils risquent de perdre et qui peuvent sombrer dans le repli sur soi ou n'avoir qu'une implication hors territoire. Des épisodes de vie qui favorisent le repli et l'isolement (Veuvage, Sans emploi, maladie, chômage, arrivée à la retraite).
- Une société ou le vieillissement est un enjeu compte tenu de l'évolution démographique et la prévention un véritable enjeu de santé publique.
- En parallèle un monde associatif très présent sur la Pévèle-Carembault mais parfois en crise de renouvellement et de sang neuf. Une crainte de l'engagement, les contraintes sont difficiles à accepter. Beaucoup souhaitent fonctionner à la carte, je viens quand je suis disponible… Qu'est-ce que cela m'apporte ? Les jeunes aiment beaucoup zapper sur les activités. Beaucoup sont consommateurs d'activités plus qu'acteurs, les activités sportives sont très investies. Les personnes dans le monde associatif cherchent de la convivialité. Le bénévolat maintien en forme. Le bénévolat engagé suppose de la disponibilité et cela fait peur. Ceux qui s'engagent sont souvent débordés, il faudrait faciliter un engagement à la carte pour permettre un engagement ponctuel. Essayer de responsabiliser des jeunes retraités pour gérer des activités associatives comme le fait l'UFCV de Bouvines.

Un projet

Objectif principal :

Mettre en lien les compétences des habitants et les besoins des associations pour faire de la prévention par le lien social.

Objectifs secondaires :

-Redynamiser les associations en perte de vitesse

-Favoriser la dynamique associative en créant du lien entre les associations

-Développer le sentiment d'appartenance à partir d'un service de la CCPC

-Faciliter les prêts de matériel aux associations en complément des ressources municipales.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Les moyens

Créer un « Meetic » Bénévole-Association

Avoir un référent associatif sur la CCPC et en définir les missions

Avoir un référent associatif sur chaque commune

Le Plan d'action en lien avec le service numérique pour créer le « meetic » (mise en contact)-association-usager

3 étapes :

Création de l'annuaire

Mise en relation des associations

Mise en relation des usagers avec les associations

Structure d'appui

Un référent associatif sur la CCPC

Un référent associatif sur chaque commune

a) Créer un annuaire pour les associations et activités communales.

- S'appuyer sur des expériences similaires en numérique et format papier.

- définir le plan de cet annuaire

- préparer la fiche association avec les éléments nécessaires (administratifs, gouvernance, activités, catégories de public, jours et heures de fonctionnement mots clés pour repérer les associations).

Exemple de Fiche Association ou Structure

Type et coordonnées de la structure

Type

□ association □ service municipal □ entreprise □ autre précisez……

Coordonnées administratives (non diffusés au public)

Nom…….prénom……fonction ……..……

Adresse ……

Commune…….code postal……..…..

Tel…… /……..……Email…… @……..

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Coordonnées (diffusées au public)

Adresse du lieu des activités……..……

Horaires des activités……

Commune……..code postal……..……

Site internet……..……

Contact pour renseignement : Nom……prénom……..

Tel……Mail……@……

Les activités

Animations et fêtes

Art et culture

Economie, Commerçant

Ecole Education formation professionnelle

Nature Environnement

Loisirs

Histoire Voyage Jumelage et Patrimoine

Santé Environnement du malade

Solidarité Citoyenneté

Sports

Mots Clés

……
……

……
……

Tranches d'âges

□ petite enfance □ enfance 6-12 □ ados □adultes □ Séniors

Complément d'informations nécessaires pour la 2è étape

Recherches de l'association en bénévolat régulier

……
……..……

Recherche de bénévolat ponctuel pour des manifestations organisées.

……
……..……

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

- impliquer les associations pour la mise à jour annuelle en lien avec les demandes de subventions des communes.

- déléguer aux communes la mission d'implication des associations par le biais d'un référent communal.

b) Mise en relation des associations par catégories

Pour favoriser des projets communs de territoire

Pour mieux répondre aux besoins des usagers

c) Mise en relation des usagers et des associations ou activités

- Travailler la fiche usager

(centre d'intérêt, disponibilité, tranche d'âge, compétences, souhait d'implication etc…)

- Affiner l'annuaire avec les besoins des associations

(pour leur fonctionnement administratif, pour des évènements ou projets)

Point d'interrogation :

Pour les points b et c, ne serait-il pas judicieux d'expérimenter sur un territoire bien délimité avec des communes volontaires, pour obtenir un « test territorial » ?

Travailler sur la fiche de poste du référent de l'Interco

Fiche de poste du Facilitateur Associatif au sein de la CCPC

Il a une mission de facilitateur et non pas d'acteur direct, son temps de travail doit être limité en fonction des missions confiés et ne doit pas dépasser un mi-temps voir un tiers temps. Il pourra s'appuyer sur le groupe de travail du Conseil de Développement

MISSION :

Facilitateur de la dynamique associative du territoire (sport, culture, loisir, caritatif, musique etc….) pour connaître et faire connaître les associations, faciliter du lien entre elles et avec les usagers. Cette organisation doit favoriser le lien social et la prévention du repli sur soi.

FONCTIONS :

- Préparer avec le ou les VP concernés la présentation du projet à faire aux maires des communes.

- Travailler sur le rôle du Référent communal.

- Animer le groupe des Référents communaux et s'appuyer sur eux pour le relai avec le terrain.

- S'assurer du bon remplissage des données associatives sur chaque commune pour l'annuaire.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

- Être en lien avec les services de la CCPC concernés notamment les services techniques, la culture.

- Servir de relai pour les projets participatifs développés sur le territoire.

- Être le modérateur pour prioriser en cas de nécessité.

Pour le référent communal associatif, il est nécessaire d'avoir également une fiche de poste. A faire en lien avec le salarié référent associatif de la CCPC et les élus des communes.

La Communication sur le Projet

Un gros travail devra se faire sur la communication relayé en local par les référents associatifs communaux, voire mettre en place des ateliers de sensibilisation.

2.4 Le groupe de travail « Urbanisme, architecture, Paysage, Biodiversité »

Référent : Alain Naessens

Composition du groupe

Gaëlle BAILLEUL / Gaëlle CAILLOSSE / Céline VERMESSE / Françoise VERRIER / Juliette DUMAS / Brigitte RAUX / Sophie WAUQUIER /

Pierre FACHE / René BOSTYN / Grégoire CABOT / Christophe CHEROUTRE / Alain NAESSENS / Patrick FOURNIER / Laurent GUIBON / Philippe DUMESNIL / Nicolas SELVA

La parité est presque atteinte… 7/9

Agenda des réunions

5 avril / 30 mai / 7 juin / 14 Juillet (sortie vélos) / 17 septembre / 22 octobre / 29 octobre / 13 novembre / 29 novembre

Fonctionnement

NOS RENCONTRES :

- le CAUE le 17 septembre : M. Bruno PONCELET Directeur et Mme Fanny FRIGOUT directrice adjointe et référente SCOT Lille Métropole.

- L'Agence d'Urbanisme de Lille le 13 Novembre : M. Gaël SMAGGHE, M. Cyrille VANEUFVILLE, Mme Brigitte GROENEWALD accompagnés par Mme Magalie BOYEZ FOURMESTRAUX Directrice adjointe de l'Aménagement du territoire à la CCPC)

- Les Vice-Présidents M. Luc FOUTRY et M. Bernard CHOCRAUX dans le cadre de leurs délégations le 29 octobre

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

NOS PARTICPATIONS :

- Au comité de Pilotage du PADD

- A la réflexion sur le PCAET

NOTRE PHILOSOPHIE :

« Ce qui fait qu'on a envie de venir et de rester sur notre territoire »… Un choix réfléchi

UNE EXTENSION :

A la demande de quatre de nos acteurs (Gaëlle B., Gaëlle C., Céline et Sophie) la thématique du « ZERO DECHET » a été ajoutée à notre réflexion globale sur « URBANISME, ARCHITECTURE, PAYSAGES et BIODIVERSITE ».

Avis et propositions

3 thèmes ont été proposés :

A - URBANISME ET ARCHITECTURE

B - PAYSAGES ET BIODIVERSITE

C - ZERO PHYTO, ZERO DECHETS

A – URBANISME et ARCHITECTURE

Certains secteurs de notre territoire ont vu se développer une urbanisation galopante, souvent en rupture avec nos bourgs, voire même en opposition (discontinuités urbanistiques, zones commerciales concurrentielles / commerces de centre-ville, zones résidentielles isolées, étalement urbain au détriment des paysages agricoles ou de nature etc…). La logique d'un engagement durable face à l'environnement doit cependant prendre le pas et le citoyen y être associé.

La crainte de voir au fil du temps, l'âme de nos bourgs disparaître, nous a mobilisés pour constituer une liste de ce que nous voulons sauvegarder ou au contraire éviter ! Les points sont répartis selon les thèmes principaux rencontrés en urbanisme.

Habitat & quartiers résidentiels

FAVORISER

- L'intégration des nouveaux projets par rapport aux constructions existantes (matériaux, formes, gamme couleurs à respecter…)
- Le petit jardin en façade rue, avec haie basse (essence locale) et portail aéré. (Les clôtures en façade rue ont un impact énorme sur l'espace public. Il faut être vigilant)

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

- Le principe de l'impasse pour limiter les dangers mais à condition qu'il intègre des issues par des chemins piétonniers
- L'intégration de liaisons douces pour accéder au centre du village
- La mixité typologique des logements pour l'inter génération (maison, appartement, logement intermédiaire, de tailles différentes….)
- Une variété de l'offre pour favoriser la mixité sociale (locative, accession sociale ou privée)
- Des espaces extérieurs à usages partagés (aire de jeux, potagers, vergers)
- Des « îlots résidentiels » reliés au village. (L'exemple du projet de nouveau quartier à Nomain retient notre attention. Un projet de vie transparaît à travers ce projet, c'est ce qui fait sa qualité. Il pourrait servir de base à l'établissement d'un cahier des charges, d'une charte « Ecoquartier » pour les promoteurs.
- L'application de la loi Cap 2016 relative à la liberté de la création pour l'architecture et le patrimoine. La loi impose le recours à un architecte pour la création d'un lotissement de plus de 2500m2
- Les campagnes publiques de sensibilisation à l'architecture, au paysage et à la biodiversité, avec communication de plaquettes d'informations grand public ou de CD (conseils en cas de travaux, pistes d'aides financières) > en cours de réalisation ?
- Créer des « voies sinueuses »

EVITER

- Haies type thuyas, murs hauts et pleins avec portail haut et fermé
- Le mélange non réfléchi de constructions traditionnelles et de formes cubiques.
- Les grandes lignes droites qui font zone de transit et qu'il faut ensuite aménager avec des ralentisseurs pour en maîtriser la vitesse .Créer des voies sinueuses

Concernant les entrées de village

FAVORISER

- Un abord rural paysager
- le maintien d'une limite franche entre zone bâtie et zone non bâtie. (Ex : Les secteurs boisés opèrent avec charme cette transition).
- Les parterres de plantes vivaces à même le sol
- L'homogénéité et la concentration des panneaux indicatifs (de signalisation)
- Chaque village/ville pourrait choisir un symbole

EVITER

- Les entrées par les zones industrielles ou commerciales (qu'il faut d'ailleurs mieux éviter….)
- Les panneaux d'affichage publicitaires à l'entrée des villages.
- Les jardinières posées au sol souvent inesthétiques

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Concernant les zones industrielles

FAVORISER

- La densification des zones industrielles par sous-territoire (avant d'en créer de nouvelles) - La création d'un réseau de desserte spécifique.
- Le développement d'énergies renouvelables en autonomie.(investir dans le solaire, les éoliennes n'ayant que 5 points d'ancrage possibles au sein de la CCPC – voir le Plan Climat Air Energie Territorial)
- Utiliser le RSE (Responsabilité sociale des entreprises) pour créer des potagers…Lien social…
- Revêtement absorbant pour la récupération et la réutilisation des eaux pluviales.
- Un traitement paysager (y compris les filtres paysagers) exigeant qui qualifie les voies d'accès à la zone et également aux sites des entreprises et intègre harmonieusement la gestion des eaux pluviales (création de réseaux séparés) (Ex : distinguer la noue paysagère qui valorise l'aménagement, d'une noue strictement technique) > Voir le contre-exemple de la zone de Pont-à-Marcq

EVITER

- Les entrées de bourgs par les zones industrielles ou commerciales (qu'il faut d'ailleurs mieux éviter)
- La multiplicité des zones industrielles
- La brutalité des bâtiments (forme, couleurs), leur positionnement aléatoire sans règle d'implantation par rapport à la voie d'accès

Concernant les zones commerciales

FAVORISER

- Les surfaces moyennes type « enseignes de proximité » (exemple « Carrefour contact » et autres…), la vitalisation commerciale des villages (avec par exemple deux enseignes pour un grand village)
- Une localisation dans le village et non en périphérie
- Le développement d'énergies renouvelables en autonomie
- L'accessibilité à pied des commerces
- La complémentarité des commerces existants
- Un abord paysager « de qualité »
- Aide financière pour la création de commerce de proximité intégrant du service public

Concernant l'espace public, la circulation, le stationnement

FAVORISER

- La sécurité en préservant l'esthétique (Ex. : pour canaliser le circuit des automobiles préférer les parterres végétalisés aux plots)

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

- Une vraie réflexion sur le stationnement (handicapés, arrêt minute, parking) ; « stationnement en perpendiculaire » ? L'objectif est de développer de nombreux petits parkings en perpendiculaire à l'axe de la rue à partir de terrains qui se libèrent ou de démolitions de maisons ou de petites entreprises qui ferment. (En pratique plein de petits parkings de proximité plutôt qu'un grand éloigné).
- La mutualisation des stationnements publics/privés Ex.: implanter les équipements à proximité de zones de stationnement existantes (ex : supermarché)
- Les circuits protégés pour les vélos, des aires de stationnement pour vélos
- Le sens unique de circulation pour élargir les trottoirs et mieux protéger les piétons
- La préservation ou la création d'espaces publics libres de stationnement pour les manifestations, les rencontres en centre village
- Le développement de parc ou placette en centre village, avec jeux d'enfants.
- Des espaces publics qui préservent l'ambiance, l'esprit de village (présence de pavés, de nature, de plantations, d'arbres fruitiers, de matériaux bois pour les plots ou clôtures…)
- Les filtres paysagers qui permettent de construire en deuxième rang tout en garantissant une certaine intimité
- Dresser l'inventaire des chemins, des voyettes…
- Un éclairage à faible consommation, efficace, homogène et au support (mât) discret

EVITER

- Les voitures empiétant sur les trottoirs.

Concernant les équipements

FAVORISER

- Leur implantation au plus près des centres bourgs (terrain libre ou libre après démolition quand restructuration non envisageable). Ils animent le centre et favorisent la fréquentation des commerces de centre-bourg
- La restauration de vieilles bâtisses (ancien presbytère, ferme …), avec extension contemporaine selon le programme

EVITER

- Une implantation en zone périphérique
- Point particulier : La PASSERELLE pourrait être entourée de bâtiments qui ne soient pas à la hauteur de la symbolique novatrice de l'ensemble…Gestion par la Chambre de Commerce et d'Industrie ? (Grande vigilance à apporter sur ce dossier !)

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Environnement et paysage

FAVORISER

- La création de vergers avec essences locales, de haies champêtres (cibles pédagogiques) et plantations d'arbres fruitiers au cœur des communes (s'inspirer des « incroyables comestibles »)
- La lutte contre l'artificialisation des sols (inventaire des matériaux existants)
- La mise en place d'un Atlas de la Biodiversité communale, qui pourrait démarrer avec 3 ou 4 communes voisines volontaires prêtes à s'inscrire dans une démarche en cohérence avec la Trame Verte et Bleue
- Le développement des mares
- La communication et la pédagogie pour aider les habitants à ne plus utiliser de produits phytosanitaires (entrée en application de la loi, 01/01/2019)

Autres pistes d'actions

- Une méthode participative et élaborée pour réfléchir sur les actions, ou projets pertinents à engager dans une commune : le « Diagnostic en marchant » est un parcours commenté par chacun et duquel émergent après échanges contradictoires, des pistes de programmes (le choix de l'implantation d'un équipement ciblé peut par exemple être un des questionnements du parcours). Cette méthode associe élus, techniciens, habitants, architectes et urbanistes. Une expérimentation pourrait être tentée dans une ou des communes intéressées
- Bénéficier du soutien du CAUE, en raison de l'adhésion de la CCPC

Extrait du « reportage photo » et de la « balade à vélo » du samedi 14 juillet

JARDIN OUVERT ET JARDIN FERME
source : photographie Collection Alain Naessens, 2018.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

LA MAIRIE DE LANDAS
source : photographie Collection Alain Naessens, 2018.

PLATES BANDES ET ROUTE
source : photographie Collection Alain Naessens, 2018.

COHERENCE ARCHITECTURALE ?
source : photographie Collection Alain Naessens, 2018.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

ROND-POINT ARTIFICIALISE
source : photographie Collection Alain Naessens, 2018.

CLOTURE PLEINE EN ALUMINIUM
source : photographie Collection Alain Naessens, 2018.

CLOTURE PLEINE EN COMPOSITE
source : photographie Collection Alain Naessens, 2018.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

CLOTURE PLEINE EN COMPOSITE OU PVC
source : photographie Collection Alain Naessens, 2018.

Se pose la question de la présence d'un permis de construire pour la réalisation de chaque clôture : distances, matériaux choisis, couleur et hauteur maximale autorisée ?

B - PAYSAGES et BIODIVERSITE

Les vergers

La Communauté de Communes Pévèle-Carembault a été historiquement marquée par de nombreux vergers. Le centre régional de ressources génétiques[37] et le parc naturel régional Scarpe-Escaut ont d'ailleurs réalisé un inventaire et créé un verger conservatoire régional, afin de préserver le patrimoine fruitier. La *Saint-Mathieu* ou la *Belle de Moncheaux* peuvent ainsi être « redécouvertes » (avec l'opération régionale « Plantons le décor », des Espaces naturels régionaux).

En mai 2013, la Présidente de la SHPP a fait partie du jury mis en place par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, chargé d'attribuer le titre d' « arbre remarquable », notamment parmi des poiriers[38]…

Le lancement récent de l'association « Les Vergers de la Pévèle et de Scarpe Escaut », à Bouvignies, illustre l'intérêt de promouvoir les variétés anciennes, de transmettre aux générations futures les techniques de plantation/taille/greffe et de valoriser les produits obtenus sous forme de jus… De plus, un lien avec les écoles et collèges a été réalisé.

La mise en réseau de sites, à partir de Bouvignies, permettrait de consolider ces vergers (Nomain, Coutiches…). A moyen terme, la création d'un « LABEL PEVELE », d'une « FETE des VERGERS » et la mise en place d'une itinérance ludique, pédagogique destinée aussi bien aux enfants qu'aux adultes sont d'autres pistes…

[37] Cf. http://www.enrx.fr/Ressources-genetiques/Le-Centre-regional-de-ressources-genetiques-CRRG
[38] Cf. Françoise Verrier, « Poires et poiriers en Pévèle – toute une histoire ! », revue Pays de Pévèle, n°75, 2014, pp.9-15

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ou intercommunale

« Dresser un inventaire faunistique et floristique de notre Territoire, permettant aux habitants et touristes de connaître sa richesse et aux décideurs d'avoir toutes les cartes en main lorsqu'il s'agit de prendre des décisions d'aménagement », tel est l'objectif d'un ABC.

Participer à un AMI (Appel à manifestation d'Intérêt) organisée par l'AFB (Agence Française de Biodiversité) serait intéressant pour la CCPC : 80% du financement du projet est accordé si le projet est retenu[39].

Globalement les ABC se font sur 3 ans. L'expérience montre que TOUS les territoires ont trouvé des espèces rares ou de grande « valeur locale ».

Les Trames Vertes et Bleues

Une Trame verte et bleue (TVB) contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau[40].

Avec la participation de l'ensemble des citoyens, la relance de la démarche TVB pourrait apporter des éléments sur l'évolution de la gestion des espaces. Intégrer les zones d'activités est aussi une « opportunité pour accueillir la faune et la flore ».

Les abeilles et l'apiculture

Depuis 2014, l'association "Abeilles en Pévèle" a été créée en 2014 et se développe sur l'ensemble de la communauté de communes de la CCPC. Avec le « rucher école » mis en place à Cappelle-en-Pévèle, des apiculteurs amateurs peuvent être formés. Un peu sur le modèle des alvéoles, des « ruchers communautaires » (Louvil, Mons-en-Pévèle, Ostricourt, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries…) permettent aussi de mailler le territoire avec des « cellules communales ».

En 2017, une nouvelle association, « Les Avettes », à Cysoing, renforce la présence de l'apiculture et la nécessité de préserver la biodiversité de l'abeille en évitant l'érosion génétique.

Des actions de sensibilisation à la population ainsi que l'éducation (vie des abeilles…) sont à encourager.

C1/ ZERO PHYTO

Accompagner les habitants en leur donnant des techniques alternatives de désherbage suite à l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques « de synthèse chimique » depuis le 1er janvier 2019

Informer les habitants sur les produits autorisés[41]

Informer et sensibiliser la population sur les déchets chimiques

[39] A titre d'exemple, la Communauté de Communes de Flandre intérieure (50 communes) n'a déboursé que 36 000 Euros sur les 180 000 euros global.
[40] Cf. http://www.trameverteetbleue.fr/
[41] Cf. https://agriculture.gouv.fr/jardiner-avec-des-produits-dorigine-naturelle

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

C2/ ZERO DECHETS

Germination et éclosion

Le 05 avril 2018, au sein du groupe « Urbanisme, architecture, Paysage, Biodiversité » le regroupement de personnes souhaitant approfondir la réflexion sur le zéro déchet a eu lieu.

05/04 – Germination au groupe de travail CoDév Urbanisme et Paysages
22/05 - Rencontre avec la CCPC
31/05 et 07/06 - Groupe de travail CoDév
12/07 – Travail de groupe
30/08 – Travail de groupe
17/09 - Groupe de travail CoDév (CAUE)
04/10 - Plénière Conseil de Développement (présentation de la synthèse de ce dossier)
22/10 - Groupe de travail CoDév (0 déchet et CAUE)
25/10 – Travail de groupe (Jardin des bois à Coutiches)
12/11 - Rencontre avec la CCPC qui « à décider de se lancer dans le 0 déchet »
15/11 - Rencontre de groupe
10/12 - Rencontre avec la CCPC pour un programme commun 2019
18/12 - Mairie de Bachy (présentation d'un prog. pour 2019)
20/12 - Plénière CoDév pour les informer de nos avancés et rendre la feuille de route commune
13/12 - Prochaine rencontre collectif. Obj : organisation de certaines actions
…

Source : Gaëlle B.

Les réunions de réflexion ont permis d'évoquer le prêt de poules et de poulaillers, des ateliers d'échanges de bonnes pratiques, le développement du vrac… Une page Pévèle-Zéro-Déchet a été créée sur un réseau social[42].

De nombreuses idées ont germé au sein du noyau composé de Gaëlle BAILLEUL, Gaëlle CAILLOSSE, Juliette DUMAS et Céline VERMESSE. Le 04 octobre, la présentation de la synthèse du dossier Zéro déchet a été effectuée lors de la séance plénière du conseil de développement.

Une rencontre avec la CCPC s'est déroulée le 12 novembre avec le Vice-Président de la CCPC en charge de l'Environnement et du Développement Durable, M. Bernard CHOCRAUX et les agents de la CCPC (Mme Emmanuelle UHRES, M. Sébastien LIEVENS, M. Frédéric MINIER)[43].

Démarche du collectif et éléments du projet de territoire

Le projet de territoire définit la Pévèle-Carembault comme une « campagne moderne » et une « terre d'avenir ». Or, si nous souhaitons continuer à vivre et travailler dans « un espace attractif, à l'identité forte, où la vie économique, sociale et culturelle est particulièrement développée », il est essentiel de prendre en compte notre environnement. Cela nous impose notamment de nous interroger sur nos manières de consommer et d'interagir avec l'environnement.

Cf. www.facebook.com/Pévèle-Zéro-Déchet

[43] Lors de cette rencontre, le collectif Zéro Déchet était représenté par Gaëlle Bailleul et Brigitte Raux.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Le projet de territoire indique qu' « il est possible de répondre aux enjeux du XXIe siècle en faisant du développement durable et du numérique, appliqués à tous les domaines, une marque de fabrique source d'identité, d'évolution et de progrès ». À ce titre, prendre en compte la production de déchets que nous générons, dans une société de plus en plus préoccupée par les enjeux environnementaux et les conséquences sur notre santé répond à cette exigence de modernité et d'avenir. En effet, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Or, chacun de nous produit 573 kg de déchets par an qui se retrouvent dans nos poubelles et conteneurs de tri ainsi que dans les déchetteries. C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans ! Il s'agit donc d'un vrai défi à relever !

Sachant que la collecte et le traitement des déchets est une des compétences obligatoires, cela représente un coût pour la communauté (coût moyen de gestion des déchets restant à financer par les collectivités de 85 € HT par habitant, source ADEME). Dans ce contexte, la maîtrise de ces coûts constitue une composante essentielle de la poursuite de la modernisation du service. Pour cela, il convient, entre autre, de **développer la prévention de la production de déchets**.

Cette opportunité d'agir sur la production de déchets permet, en outre, de travailler sur une autre compétence de l'intercommunalité : la protection et la mise en valeur de l'environnement. Pour répondre à ses diverses compétences, la communauté de communes Pévèle-Carembault a choisi de se fixer, dans son projet de territoire, des ambitions :

— faire le **choix de la proximité** et **favoriser les actions qui créent du lien**, prendre en compte les souhaits exprimés par la population.

- 622 personnes suivent la page Facebook : 2500 vues par semaine, 282 réponses au sondage, 36 membres dans le collectif au 24/01/19

— faire le **choix de prioriser la recherche de la qualité sur la quantité**, le travail bien fait, le juste prix en prenant en compte le long terme pour le bien des générations actuelles et futures. Elle fait du développement durable un facteur clé de sa croissance.

- Le 0 déchet répond tout à fait à cette ambition de privilégier la qualité des produits sur la quantité. Il prône une manière de consommer plus durable et incite à consommer chez les producteurs et commerçants, source de dynamisme pour nos villes et villages

— faire le **choix du collectif et du partenariat** en organisant les complémentarités entre les acteurs (communes, entreprises, associations, habitants).

- Le collectif Pévèle C. Zéro déchet, qui se réunit régulièrement au sein des communes de la communauté de communes, regroupe un certain nombre d'habitants d'origines et de milieux différents. Certains ont créé leurs associations, en lien avec le développement durable. D'autres font partie d'associations notamment de parents d'élèves. D'autres encore tiennent un commerce sur le territoire. L'ensemble de ces personnes se réunit dans un but commun : sensibiliser à la gestion et à la réduction de ses déchets. Cette complémentarité des acteurs, qui vont au-devant des habitants, est un plus pour le territoire car cela permet à tous de se fédérer autour d'un projet commun tout en découvrant de multiples facettes du territoire.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Mobilité :

La communauté de communes se fixe « d'améliorer les conditions de déplacement des habitants pour une meilleure qualité de vie sociale, économique et environnementale » avec pour objectif « d'amener chacun à modifier son comportement afin de réduire l'usage de la voiture individuelle ».

- Consommer localement réduit l'impact environnemental des déplacements tant en termes de transport de marchandises que de déplacements des consommateurs.

Transition écologique :

Une autre dimension du projet de territoire est de faire de la Pévèle-Carembault « un territoire en transition écologique et un territoire de référence en matière de réduction de l'impact environnemental et de réponse aux enjeux climatiques ». L'un des objectifs est d'ailleurs de « tendre vers le « zéro déchet, zéro gaspillage » et innover dans la valorisation de nos déchets ». Le projet de territoire explicite même que « Administrations, établissements scolaires ou recevant du public, entreprises et habitants seront invités aux cotés de la Pévèle-Carembault à relever ce défi collectif ».

- Le collectif Pévèle C. Zéro déchet répond donc entièrement à cet objectif en regroupant des associations de parents d'élèves des écoles du territoire, des producteurs et commerçants, des habitants, etc. autour de ce défi commun.

Consommation locale :

Le programme national de revitalisation des centres-bourgs porté par l'État a pour objectif d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité des territoires et place la densité et la mixité des fonctions de proximité au cœur de la vie des centres-bourgs. Plus ces fonctions seront nombreuses et complémentaires, plus leur effet valorisant et incitatif profitera au centre-bourg, à la venue de visiteurs et à l'installation d'habitants et d'activités nouvelles.

- La démarche zéro déchet s'inscrit totalement dans cette vision et encourage à consommer localement les services et les produits permettant ainsi aux villes et villages du territoire de connaître une dynamique de leur centre.

Préservation de l'environnement :

Le troisième objectif de cette ambition est de « reconquérir la qualité écologique de nos espaces et développer la biodiversité » en mobilisant « les habitants à la préservation de l'environnement et accompagner les projets les plus vertueux »

« Pour susciter l'engagement du plus grand nombre, la Pévèle-Carembault souhaite informer et sensibiliser les habitants, mais également soutenir celles et ceux qui s'engagent dans des dynamiques collectives. La Pévèle-Carembault apportera une aide spécifique pour amplifier les projets les plus vertueux. Elle veut ainsi faire de la préservation de l'environnement, un objectif collectif et partagé sur son territoire. » L'engagement du collectif Pévèle C. Zéro déchet de sensibiliser les habitants et les encourager à se lancer dans des démarches plus respectueuses de l'environnement s'inscrit totalement dans cet objectif.

Ainsi, dans les pistes de réflexion, à développer, le projet de territoire indique :

– Élaboration d'un Plan de prévention et de gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

– Animation d'une dynamique « zéro déchet, zéro gaspillage » traitant à la fois de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du réemploi et du recyclage, et accompagner les projets y concourant

- C'est sur ces actions que se propose de travailler le collectif Pévèle C. Zéro déchet en lien avec la communauté de communes.

La sensibilisation dès le plus jeune âge :

La troisième ambition est d'avoir un territoire familial et notamment, de « proposer un parcours résidentiel attractif ainsi qu'une offre de services de qualité adaptés à tous les âges de la vie ». Pour cela le projet de territoire a pour ambition de « favoriser l'épanouissement des jeunes et les accompagner à devenir adultes en offrant aux adolescents des temps d'ouverture vers la culture, le sport, l'environnement, la citoyenneté et le monde ».

- Les enfants et adolescents du territoire sont les adultes de demain. Il est indispensable de les sensibiliser aux enjeux, que collectivement, nous devons relever face aux enjeux environnementaux. Sensibiliser les élèves des écoles du territoire permet d'atteindre une cible de personnes plus importantes. En regroupant des associations de parents d'élèves des écoles du territoire, le collectif Pévèle C. Zéro déchet facilite donc cette sensibilisation à l'environnement.

La communauté de communes souhaite également **promouvoir la santé et le bien-être** en Pévèle-Carembault en faisant de la « prévention et préservation du capital santé pour être en forme à tout âge »

- Le mode de vie Zéro Déchet dissuade d'acheter des produits et des emballages plastiques, ce qui réduit les risques d'exposition. Les matières plastiques suscitent de plus en plus d'inquiétudes : elles contaminent la nourriture (le bisphénol A par exemple) et dégagent des gaz dans nos habitations (le vinyle par exemple).
- De plus, il encourage la réutilisation (l'achat d'occasion entre autres), ce qui réduit notre exposition aux dégagements gazeux toxiques puisque les produits utilisés ont déjà (en grande partie) libéré les leurs. Il Incite également à consommer localement ce qui réduit les émissions de CO2.
- Enfin, il pousse à utiliser des remèdes et des produits d'entretien naturels, ce qui réduit l'exposition aux substances chimiques inconnues. Le mode de vie zéro déchet répond donc aux objectifs de prévention et de préservation du capital santé prôné par le projet de territoire.

Autre ambition du projet de territoire : « cultiver dans nos villes et villages une vie locale dynamique basée sur les spécificités de la Pévèle-Carembault » notamment en cultivant « le goût pour la consommation locale de qualité ». Deux objectifs : **Maintenir et développer des agricultures de qualité et de proximité ; Contribuer à la vitalité de nos communes en valorisant la consommation locale pour plus de qualité et de proximité** Elle valorise la consommation locale et accompagne les acteurs économiques dans leur recherche d'une offre toujours plus qualitative adaptée aux attentes de proximité.

- Par les valeurs de consommation locale, circuits-courts, économie circulaire, etc., ces objectifs recoupent les objectifs du collectif Pévèle C. Zéro déchet.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

Affiche créée par le collectif

Eléments de programmation :

- promouvoir les éco-gestes et les modes de consommation responsables
- des séances de ciné-débat pour sensibiliser, informer et questionner
- créer et diffuser un autocollant incitatif à ramener ses contenants chez les commerçants
- Mise en place de familles Zéro déchet ? Pourquoi ne pas demander à quelques communes ? Bachy, Nomain, Attiches, Avelin et Orchies peuvent être sollicitées pour l'intérêt et/ou par leur sensibilisation au magasin de vrac
- Constituer une équipe sur le territoire
- Réaliser des challenges sur le territoire entre les communes[44], les écoles, les familles pour la transformation des habitudes de consommateurs avec les enfants et des associations comme Terragir…
- diffuser les bonnes pratiques déjà en place, en proposant des solutions de remplacement aux consommables existants (gobelets, papier, …)
- prévention des déchets des entreprises et tri à la source des biodéchets
- lister les partenaires

[44] Le défi "Famille Zéro Déchet" de Bachy a débuté :http://www.mairie-bachy.fr/Poids.html

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

2.5 Le groupe de travail « Entreprises Rev3 »

Référents : Brigitte Raux et Didier Dumont

Composition du groupe

Didier Dumont, Henry Foutry, Laurent Guibon, Eric Manouvrier, Olivier Parent, Brigitte Raux, Ludovic Rempteaux, Grégory Retz, Pascal Souyris et Emmanuel Waast.

Agenda des réunions

Le groupe de travail s'est réuni 4 fois en 2018. D'abord à Pont-à-Marcq, de 18h30 à 20h30, les 16/04 et 30/05 ; puis les 08/11 et 04/12 à Avelin, de 18h30 à 20h30.

Fonctionnement

Le groupe de travail Entreprises-Rev3 a été animé par Brigitte Raux d'avril à septembre, et par Didier Dumont de septembre à décembre.

Le 16 avril, suite à la présentation du pôle Dev-Eco CCPC par M. Sébastien Deviers, une saisine a eu lieu.

Objet de la saisine : réfléchir à l'après-projet 'Passerelle' ? Comment faire vivre la structure ?

- *En faire une Maison de l'Entreprise et de l'Emploi de la Pévèle-Carembault ?*
- *Animer le lieu avec des moments thématiques ?*
- *Lieu d'accueil des entreprises extérieures 'vitrine' avec quel animateur ?*

Le groupe de travail Entreprises-Rev3 fonctionne également avec des « autosaisines ».

Le fonctionnement s'est appuyé sur des réunions, des participations de membres à des événements…

- Manifestations
  - de la CCPC
    - la soirée des entrepreneurs
    - le salon Eco-construction à Phalempin
    - les autres manifestations …
  - De la région Hauts de France
    - Troisième Révolution Industrielle (TRI)[45], World Forum…

[45] Cf. Jérémy Rifkin, *La troisième révolution industrielle ; comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, les liens qui libèrent éditions, 2012, 380p.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

- Du 16 octobre au 18 octobre 2018, Lille, World Forum for a Responsible Economy
- des Assises…

Rappel : les membres du groupe participent déjà à des réseaux professionnels à caractère économique (ex Le Club Noé[46], Initiative Lille Métropole Sud[47], CCI…)

Avis et propositions

1/ DYNAMISER L'ACTIVITE LOCALE ET L'EMPLOI

Il nous paraît indispensable d'envisager des formes de soutien et de valorisation des commerces et entreprises du territoire. Cela passe par un appui aux lancements de projets qu'ils soient innovants ou traditionnels mais également par des réponses à apporter aux acteurs économiques déjà implantés et qui souhaitent se développer ou juste continuer à produire sur le territoire. Ainsi, il faut aider les entreprises à recruter et former des apprentis du territoire en développant les liens entre les acteurs investis sur ces sujets.

- **Dynamiser le commerce local**
  - différents concepts existent : « boutique à l'essai », un concept national (si le test est concluant, le commerce peut continuer dans les locaux) ; « boutique éphémère », un concept de test avec action ponctuelle sorte de « CDD du commerce » ; « mon village, mon commerce »
  - accompagner les initiatives (le Comptoir de la Pévèle à Wannehain…)
  - maintenir ou relancer le commerce local[48]
  - création d'une monnaie complémentaire sur le territoire pour marquer la préférence
    - une « monnaie locale »
    - création de valeurs sur le territoire
    - économie réelle et non spéculative
    - mise en valeur des prestataires locaux et soutien de projets
    - renforcer la consommation locale avec la non-utilisation de la monnaie hors-territoire CCPC
    - cf. le modèle de la Communauté de communes de la région d'Audruicq sur l'économie sociale et solidaire ?
- **Renforcer les activités existantes**
  - prendre en compte des besoins et des nouveaux besoins
  - éviter « les freins »
- **Renforcer les liens Emplois-Maison de l'emploi du territoire Pévèle Mélantois Carembault**
  - renforcer le service de proximité et apporter aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises les informations locales
  - accès à l'information simplifié et partagé
  - cartographier les lieux emplois sur la CCPC[49], avec le même schéma de fonctionnement (typologie/onglets) ?

[46] Pour en savoir plus http://www.clubnoe.com/
[47] Cf. http://www.initiative-lillemetropolesud.fr/
[48] La démarche communale de Landas (http://www.mairie-landas.fr/commerces-et-services/) : à suivre…

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

- présenter le dispositif de la CCPC devant le groupe de travail Entreprises-Rev3 ? Cf. CCPC et la coordinatrice Catherine Szat pour le service Emploi-Insertion ?
- créer un outil spécifique au territoire et le « faire vivre »
- gestion territoriale des emplois et des compétences

- **Développer des formations**
  - Initiales et continues ?
  - Apprentissage ?
    - rendre visible les offres
    - faire connaître les métiers du territoire (l'enseignement général est souvent privilégié…)
    - peu de jeunes/demandes
    - le volet apprentissage implique des liens avec les trois organismes consulaires (chambres CCI, CMA, CRA)
  - Alternance ?
  - amplifier le rôle des missions locales ? partenariats ? conventions ?
  - installer des « rendez-vous » de l'apprentissage ou un forum chaque année, avec les partenaires
  - donner envie de travailler dans le territoire : « Pour les jeunes et leurs familles, les entreprises et les organismes de formation »
- **Renforcer les liens CCPC-entreprises-CoDev**
  - intervention dans le groupe de travail du Vice-Président chargé du développement économique
  - intervention dans le groupe de travail du chef de pôle développement économique
  - Faire un point en commission Dév Eco CCPC ?
  - Penser aux améliorations (quid d'indicateurs ? Évaluation d'actions ?)

2/ DEVELOPPER LA COOPERATION ENTRE ACTEURS DU TERRITOIRE

Beaucoup d'initiatives sont portées par nombre d'acteurs publics, professionnels ou associatifs. L'énergie déployée par l'ensemble de ces acteurs est immense. Mais les résultats ne sont pas toujours proportionnels aux efforts consentis. Souvent la logique de fonctionnement en silo empêche de créer des synergies positives qui permettraient d'aller plus vite ou plus loin. C'est pourquoi il faut créer des points de rencontre et de coopération entre acteurs du territoire. Le projet de Passerelle peut permettre d'être un catalyseur pour développer ces dynamiques.

- **Re-lier les « clubs de développement économiques territoriaux »** (Transversalité)
  - PBC, PSE, …
  - 'inter-club'
- **Mutualiser des services entre entreprises**
  - collecte déchets, partage de salles de réunion, partage outillage, véhicules…
- **Impliquer les organismes consulaires**
  - régionalisation ?
  - question de coûts : (ex CCI : 1 euro par contact, 800 euros la newsletter…)
  - La Passerelle, « bureau territorial » des organismes consulaires ?

[49] Source d'inspiration possible : https://www.cap-territorial.fr/

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

- **Co-organiser des rencontres sur l'actualité économique, à partir d'une veille stratégique**
  - des forums ? Un intervenant ? un conférencier ?
  - des soirées ? Cf. La 'soirée des Faiseux'[50] ou 'Trophées Pévèle 2000'
  - prévoir une suite à la soirée du 15 novembre 2018
- **Créer du lien entre les soirées**
  - créer des liens entre les personnes
  - « des informations circulent dans des réseaux mais pas dans d'autres »
  - valoriser les anniversaires. « Sud Pévèle Entreprendre et leur anniversaire des 5 ans »…
- **Penser à la passerelle numérique au même titre que la passerelle physique.**
  - Que la distance pour les entreprises éloignées de la passerelle ne soit pas vecteur d'exclusion des services proposés.
- **'Faire converger les énergies'**
  - « drive pévélois » et mutualisation commerces/numérique

EXTRAIT DE LA BROCHURE « LA PEVELE CAREMBAULT, TERRITOIRE D'AVENIR POUR VOTRE ENTREPRISE ».
Source : CCPC 2018. scan Eric Manouvrier
« vers une Passerelle avec bureaux virtuels ? »

[50] Initiative orchestrée par Didier Cousin, Président du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

3/ MISE EN VALEUR DES RICHESSES DU TERRITOIRE

Le territoire regorge de résultats exemplaires dont nous devons être fiers. Toute cette richesse n'est pas suffisamment mise à l'honneur. Il ne s'agit pas simplement d'entretenir la notoriété de telle ou telle entreprise mais de permettre de mieux connaître et revendiquer nos atouts afin qu'ils profitent mieux aux habitants et développent l'attractivité du territoire.

- **Communiquer sur les entreprises en les valorisant (rayonnement interne & externe)**
  - Créer du lien (et le renforcer) entre les habitants et les entreprises locales
  - prévoir un portail mutualisé (entreprises comme les associations) pour avoir les informations intéressantes parmi les nombreuses informations
  - Quid du bulletin PévèlEco ? Facebook ?
  - Continuer la semaine de l'économie pévéloise
  - Créer un trophée ou une distinction ?
- **Avoir un 'label' ou une marque inspirée du modèle Qualipévèle ?**
- **Mettre en avant les entreprises de « + de 50 ans » ; fêter les anniversaires des « seniors plus »**

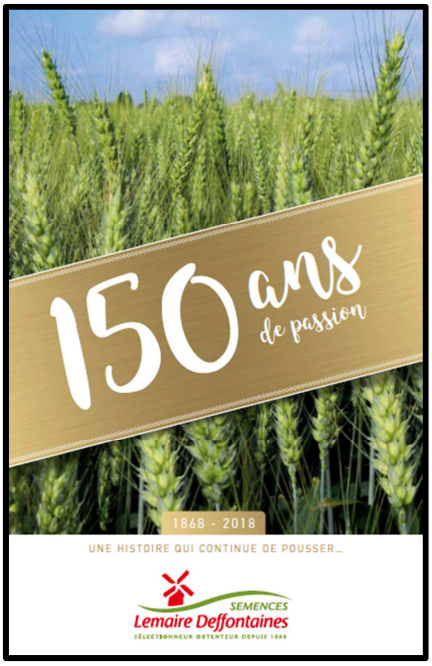

EXTRAIT DE LA BROCHURE 2018 – LEMAIRE DEFFONTAINES

- **Réaliser une brochure sur la CCPC soulignant le dynamisme**
  - Dépliant ? Valorisation de l'existant ?
  - Destination 'Elus' pour renforcer les connaissances et 'Grand public' pour de futures clientèles/activités ?
- **« La passerelle », une gouvernance partagée**
  - quel modèle économique ? Doit-on réfléchir au modèle économique ou simplement l'animation du lieu ? Si c'est uniquement l'animation, cela ne fonctionnera pas car ce ne sera pas « approprié » par les acteurs économiques locaux ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

- qui anime ? comment ? par une scic ? L'idée est aussi d'animer et de « faire vivre » la structure
- « un lieu où il faut aller ! »
- question de l'investissement immobilier : faut-il rentrer des loyers ? Si oui, cela risque d'être un aspect négatif !
- peut-être penser à un maillage avec les autres sites (« repair café » ? « espaces coworking », « interconnexion des parcs d'activités »…)
- penser à la passerelle numérique au même titre que la passerelle physique : « avoir un bureau virtuel »…

- **La fibre, un atout pour le territoire (?)**
  - la fibre va permettre de nouvelles formes de travail, de mises en réseau d'acteurs, d'entreprises, d'associations
  - le « e-salon », newsletters,
  - la fibre est plus chère pour les entreprises/particuliers (400 euros/mois)
  - le paradoxe : le plan Très Haut Débit devait améliorer la compétitivité des entreprises mais le coût d'accès est élevé !

4/ S'APPUYER SUR LA COMMANDE PUBLIQUE POUR RENFORCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'accès aux marchés publics est, pour beaucoup d'entreprises, un parcours du combattant. Il faut pouvoir améliorer l'accessibilité aux appels d'offres. Ces derniers doivent s'appuyer sur des critères objectifs permettant de prendre en compte les intérêts du territoire (production locale, responsable, bilan carbone…). L'amélioration de l'information des nouveaux projets du territoire est également un sujet qui peut être discuté.

- **« small business act » du territoire**
  - ou comment la commande publique permet de canaliser les futures retombées afin qu'elles enrichissent le territoire. (100€ de prestation confiée à une entreprise du territoire génère beaucoup plus de retombées sur le territoire en termes de consommations, d'impôts, de création d'activité et d'emploi que 100€ de prestation confiée à une autre entreprise). En utilisant les marges de manœuvre que le code des marchés publics nous permet et en rassurant les agents en charge de la rédaction des appels d'offres (prévoir formation des agents)
- **Evoquer le dynamisme économique local** dans les procédures 'Appels Offres'
  - Avec l'obligation d'*allotissement* dans les marchés publics (Décomposition d'un marché en plusieurs lots)
  - Créer des lots spécifiques pour des activités,
  - Créer des lots spécifiques par corps de métiers…
- A propos de la règle du choix du « mieux disant » (code des marchés publics modifié en 2006), le critère du prix ne devient qu'un critère parmi les autres critères de choix possibles (qualité, social, environnement…)
  - Informations et formations des personnes chargées de réaliser des appels d'offres ? travailler ensemble si besoin les orientations pour valoriser le local
  - sensibiliser l'ingénierie et le juriste
  - lors de la rédaction d'un appel d'offres, penser systématiquement à l'économie locale : dans le respect de la loi pour ne pas tomber dans le délit de favoritisme

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

- « tenir compte des entreprises locales, même si elles sont plus chères mais en raison de leurs qualités » : notamment pour les retombées…
- quantifier si possible les appels d'offres qui auraient pu concerner des entreprises locales mais qui ont été réalisés par des entreprises hors-territoire

5/ DEVELOPPER LA « RSE » DES ENTREPRISES

Les enjeux de développement durable sont de plus en plus importants dans notre société, les entreprises ont leur part à réaliser. Là où certains ne voient que des contraintes, nous préférons voir des opportunités de créer de la valeur différemment avec une portée environnementale et sociale beaucoup plus importante pour le territoire. C'est pourquoi, il est impératif de soutenir le développement de la RSE des entreprises et ainsi pourvoir s'inscrire dans la dynamique régionale REV3.

- **Soutenir le *coworking***
  - Rendre plus flexible les lieux de productions (locations d'espaces ½ journée, journée, mois etc.)
  - Favoriser les ambiances conviviales et accueil des clients (inclus mutualisation à prévoir des coworkers concernant les expériences et compétences, entraides…)
  - Espaces spécifiques ? Centres d'affaires collaboratifs ?
  - Destination 'Elus' pour renforcer les connaissances et 'Grand public' pour de futures clientèles/activités ?
  - Prévoir la gestion de la confidentialité des données (partage de bureaux/discussions d'affaires isolées)
  - Penser au « parcours du coworkers » (individu puis 'groupe' puis 'grand groupe') avec des exigences matérielles (juste un bureau, puis une salle de réunion, puis des casiers, salles etc.)
- **Faire un diagnostic par entreprise pour les besoins de transport et mobilité**
  - Quelle est l'importance du covoiturage ? Plan de déplacement/Plan de mobilité ? Lien avec plan climat-air-énergie territorial ?
  - Application de la Loi du 1er janvier 2018 relative la transition énergétique pour la croissance verte (combien de plans mobilité entreprise dans le territoire ?)
  - Lignes de flux de marchandises ? (prévoir une cartographie stratégique au même niveau que les flux automobiles)
  - Faut-il des « autocars et navettes de rabattement » pour les zones d'activités ? (maillage spécifique/besoins)
- **Calculer l'empreinte environnementale des activités économiques dans la CCPC**
- **Promouvoir les entreprises « Zéro Déchet »**
- **Identifier les bonnes pratiques** sur le territoire et les valoriser pour donner envie, pour le rayonnement du territoire.
- **Identifier et informer les entreprises des dispositifs existants** permettant de les aider dans leurs actions RSE (prime, subventions, dispositif d'accompagnement, échange de bonne pratiques…)

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

6/ FAVORISER L'IMPLICATION DES ENTREPRISES SUR LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Une entreprise est une organisation qui interagit avec son environnement. A ce titre, elle peut participer à la construction collective de l'espace de vie territorial composé des habitants, institutions, collectivités, associations, autres acteurs économiques… Cette participation peut parfois se révéler faible par manque de lieux d'expression et de dispositifs d'échanges ou par manque de liens avec les autres acteurs.

- **Renforcer les liens CCPC-Codev-Entreprises**
- **Prendre en compte l'entreprise et son espace fonctionnel**
  - souvent séparé dans les statistiques (préférence pour l'immobilier)
  - les besoins de l'entreprise : besoins internes et externes
  - accompagner le fonctionnement des entreprises et l'évolution de leurs besoins
- **Assurer l'existence de l'espace géographique de l'entreprise dans le territoire** (durabilité) / espace bâti / espace naturel
- **Être accompagné par l'intercommunalité**
  - Identifier des filières d'activités à fort enjeux futurs, bénéficier d'aides au développement
  - suivi de diagnostics réalisés (pour ne pas refaire des diagnostics à chaque fois)
- **Maintenir des initiatives locales**
  - Entre SRDEI et SCOT
  - Tenir compte du développement local et de la transversalité/verticalité de structures
- **Sécuriser les parcs et zones d'activités**
  - Quid de l'occupation par gens du voyage ?
  - Travailler avec la gendarmerie ?
- **Être dans la dynamique du PCAET**
  - Climat-air-énergie (loi TECV)
  - Co-organiser une conférence du CERDD pour le CoDev ? Observatoire à l'échelle de la CCPC ? Soirées ?
  - « être modèle/projet de territoire » : qui est référent à la CCPC ? Transversalité de pôles ? Quelle est l'approche économique du PCAET de la CCPC ?
  - Niveau 0 de performance énergétique/environnementale des bâtiments, niveau T+1… (pour créer des aides…)
  - Mobilités/constructions/aménagements/productions/ consommations/informations/Prévention
  - Pour les entreprises, évoquer le ''coût-efficacité'' (décret du 28/06/2016) et l'évaluation des actions/indicateurs ADEME[51]

[51] Cf. la page du site internet https://www.ademe.fr/mediatheque

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

PARTIE 3.

3 LES PERSPECTIVES 2019

3.1 L'accompagnement des propositions retenues par la Communauté de Communes Pévèle-Carembault

Après les propositions de ce rapport d'activité, le conseil de développement accompagnera l'intercommunalité en fonction des demandes et des besoins : soit pour affiner certaines pistes de développement, soit pour apporter des compléments répondant aux sollicitations.

L'approfondissement de la piste « valoriser les entreprises et associations seniors plus » sera rapidement formulé. 2019 est une année avec de nombreux anniversaires… Dès janvier, les 50 ans de l'AZO, Association zoologique et ornithologique de Cysoing[52], ont eu lieu, grâce au dynamisme de M. Jacques Lefebvre. Le 31 mars, les 40 ans de la fête du poireau à Moncheaux,… A partir d'Octobre, à Camphin-en-Pévèle, une manifestation devrait pousser pour le centenaire de l'endive française…

3.2 De nouvelles saisines, de nouveaux avis

Une seule saisine a été déposée par la Communauté de Communes Pévèle-Carembault : « la Passerelle ». Demain, d'autres devraient voir le jour…

De nombreux thèmes n'ont pas été abordés spécifiquement durant l'année 2018. Il s'agissait d'abord de constituer les groupes de travail avec tous les membres du conseil de développement, avec des sujets fédérateurs.

Faciliter la cohésion des groupes et maintenir la dynamique de la société civile demeurent essentiel, afin de ne pas avoir de réunions improductives et des membres découragés.

Le sujet de la mobilité a été partiellement évoqué avec la ligne Ascq-Orchies. Pour 2019, il devrait être traité en profondeur. Les questions de Pév'Ailes[53] et d'écomobilité[54] apparaissent dans des groupes de travail (Entreprises, Lien social…). Un suivi particulier sera effectué autour d'initiatives locales avant-gardistes comme celle d'Orchies-Mouchin-Bachy-Wannehain… Le développement de vélos électriques et la création du réseau de pistes cyclables fera l'objet d'une grande attention. Dans le cadre d'un plan local d'urbanisme intercommunal, la hiérarchisation des axes structurants du réseau routier posera la question de l'accessibilité en temps entre les lieux et celle du partage de l'espace pour les flux de marchandises et de personnes.

---

[52] L'association valorise les races locales et le patrimoine ornithologique et elle fait partie de la confédération ornithologique mondiale. Les relations France-Belgique sont clairement évoquées avec la réputation du « canari malinois »…

[53] Depuis 2013, le Conseil général du Nord avec la CCPP a mis en place la navette « Pév'Ailes » avec 2 ailes centrées sur la gare de Templeuve-en-Pévèle : (Ennevelin, Pont-à-Marcq, Mérignies, Bersée, Cappelle-en-Pévèle) et (Louvil, Cysoing, Bourghelles, Bachy, Cobrieux, Genech)

[54] Précisons que le territoire, avec le Maire de Cobrieux, a déjà inventé le « VAP » (Voisins en auto partagée), un auto-stop régulé, le 22 juin 2011.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

4 GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABC	Atlas de la biodiversité communale
ADCF	Assemblée des communautés de France
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFB	Agence française de la biodiversité
AMI	Appel à manifestation d'Intérêt
AZO	Association zoologique et ornithologique de Cysoing
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CAUE	Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement
CAPH	Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
CCC	Communauté de communes du Carembault
CCCP	Communauté de communes Cœur de Pévèle
CCEP	Communauté de communes Espace en Pévèle
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCPC	Communauté de communes Pévèle-Carembault
CCPP	Communauté de communes du pays de Pévèle
CCRA	Communauté de communes de la région d'Audruicq
CCRVS	Communauté de communes rurales de la vallée de la Scarpe
CCSP	Communauté de communes du Sud Pévélois
CDCI	Commission départementale de la coopération intercommunale
CEAS	Centre d'étude et d'action sociales
CERDD	Centre ressource du développement durable
CERTU	Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques
CLEA	Certificat interprofessionnel à destination des salariés et demandeurs d'emploi non diplômés
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CNDP	Commission nationale du débat public
CODEV	Conseil de développement
COP	the Conference of the Parties / conférence des parties
COPIL	Comité de pilotage
CRA	Chambre régionale d'agriculture
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
IRDP	Instance régionale de débat public (Nord-Pas-de-Calais)

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_024-DE

JEP	Journées européennes du patrimoine
LOADDT	Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire
LTECV	Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
MEL	Métropole européenne de Lille
OT	Office de tourisme
PAC	Politique agricole commune
PACBO	Pôle d'action culturel Beuvry-Orchies
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PBC	Pévèle Business Club
PCAET	Plan climat air-énergie territorial
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
PNR	Parc naturel régional
PSE	Pévèle Sud Entreprendre
PVC	Polyvinyl chloride / poly(chlorure de vinyle)
RCPC	Rencontres culturelles en Pévèle Carembault
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RSE	Responsabilité sociétale de l'entreprise
RTE	Réseau de transport d'électricité
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SHPP	Société Historique du Pays de Pévèle
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDEI	Stratégie régionale de développement économique et d'innovation
TECV	Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
TP	Taxe professionnelle
TRI	Troisième révolution industrielle
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UFCV	Union française des centres de vacances
VAP	Voisins en Auto-Partagée
WAPI	La Wallonie Picarde